

Université de Montréal

**Les éléments entourant le passage à l'acte sous forme de
co-délinquance au Québec**

par

Xanthia Gagné-Tardif

École de Criminologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales
en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en criminologie

Avril 2012

© Xanthia Gagné-Tardif, 2012

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :

Les éléments entourant le passage à l'acte sous forme de co-délinquance au Québec

Présentée par :
Xanthia Gagné-Tardif

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Étienne Blais, président-rapporteur
Carlo Morselli, directeur de recherche
Chloé Leclerc, membre du jury

Résumé

Les premières études recensées ayant traité de la co-délinquance ont plus de cent ans. Comme il s'agit d'un sujet qui a de l'histoire, il y a eu une grande évolution dans la façon d'aborder la question et dans les méthodologies employées. Mais, ce n'est que depuis quelques années que la co-délinquance est étudiée par l'entremise de données d'arrestations policières et c'est ce type de données qui sera utilisé pour répondre à l'objectif principal, celui-ci étant la détermination des conditions expliquant le recours ou non à la co-délinquance pour commettre une infraction criminelle. De plus, pour répondre à notre objectif de recherche, nous avons opté pour une théorie structurante du crime, approche qui n'avait jamais été utilisée auparavant dans les études sur la co-délinquance.

Comme méthodologie, nous avons utilisé un échantillon composé de 9 103 participations criminelles, de 8 243 événements distincts et de 3 356 individus et plusieurs prédicteurs ont été analysés afin de déterminer lesquels expliquent le mieux la co-délinquance. L'âge, le genre, les antécédents criminels, l'urbanité et le type de crimes sont toutes des variables qui ont été considérées. L'urbanité représente une nouveauté dans ce type de recherche, puisque nous avons recensé que très peu d'études ayant abordées la question. Alors, que pour le type de crime, nous l'avons détaillé, comme aucune étude sur la co-délinquance ne l'a fait auparavant (23 catégories d'infractions). Ce détail nous permet donc de bien cibler l'impact de chaque délit sur le recours à la co-délinquance.

Le résultat émergeant des analyses de régression logistique est que le recours à la co-délinquance s'explique principalement par le type de crime commis, certains actes criminels sont plus propices à la co-délinquance que d'autres. Nous constatons également que les autres variables analysées ont très peu ou pas d'impact sur le recours à la co-délinquance, que ce soit l'âge, le genre, les antécédents criminels ou même l'urbanité.

Mots-clés : co-délinquance, prédicteurs, données d'arrestations policières, type de crime, crimes de marché, théorie structurante du crime.

Abstract

First studies related to co-offending are more than a century old. Since this subject has greatly evolved during this time, the approach and the methodology used have been developed to follow the subject's progression. But it is only in recent years that co-offending is studied through police arrest data and it is this type of data that will be used to meet the main objective which aims to be to determine conditions explaining the use or not to co-delinquency for committing a criminal offense. In addition, to meet our research objective, we opted for structuring a theory of the crime, an approach that had never been used before in studies of co-offending.

As a methodology, we used a sample of 9 103 criminal participations, 8 243 separate events and 3 356 individuals and several predictors were analyzed to determine which best explain the co-offending. Age, gender, criminal history, urbanity and type of crimes are all variables that were considered. Urbanity is a novelty in this research, since we identified very few studies have addressed the issue. For the type of crime, we have detailed this variable as no studies on co-offending have done previously (23 categories of offenses). This detail allows us to identify the impact of each offense on the use of co-offending.

The results obtained from the logistic regression analyze show that the use of co-offending is mainly due to the crime's type; some crimes are more propitious to co-offending than others. We also find that other variables analyzed (age, gender, criminal history and urbanity) have little or no impact on the use of co-offending.

Keywords: co-offending, predictors, police arrest data, crime type, market crime, structuring theory of crime.

Table des matières

Résumé	i
Abstract	ii
Table des matières	iii
Liste des tableaux	v
Liste des figures.....	vi
Liste des abréviations	vii
Remerciements	viii
Introduction	1
Chapitre 1: Qu'est-ce qui prédit la co-délinquance?	4
1.1 Données statistiques sur la co-délinquance	5
1.2 Les indicateurs de la co-délinquance	8
1.2.1 Âge	8
1.2.2 Genre	10
1.2.3 Les antécédents criminels	12
1.2.4 Urbanité.....	14
1.2.5 Type de crime commis	16
1.3 Problématique	20
Chapitre 2: Méthodologie de la recherche	28
2.1 La méthodologie utilisée.....	29
2.1.1 La population	29
2.1.2 L'échantillon	33
2.1.3 Les variables à l'étude.....	36
2.2 Stratégie analytique	48
Chapitre 3: L'utilisation de la co-délinquance au Québec et les conditions qui encouragent son utilisation.....	50
3.1 Résultats des analyses descriptives et bivariées	51
3.1.1 Âge	52
3.1.2 Genre	53
3.1.3 Antécédents criminels	54

3.1.4 Urbanité.....	54
3.1.5 Type de crime.....	55
3.1.6 Cohérence des données	59
3.2 Qu'est-ce qui prédit la co-délinquance?	59
Conclusion.....	73
Bibliographie	82
Annexe I	x
Annexe II.....	xvi
Annexe III.....	xx

Liste des tableaux

Tableau I : Répartition de la population dans les villes de plus de 100 000 habitants au Québec.....	38
Tableau II : Tableau de fréquence des infractions selon les catégories de délits et selon le rang de l'infraction.....	46
Tableau III : Données descriptives de l'usage de la co-délinquance.	51
Tableau IV : Description de la co-délinquance selon les différents types de crimes.	57
Tableau V : Régression logistique selon les trois grandes catégories d'infraction	61
Tableau VI : Modèle prédictif de la co-délinquance.....	63

Liste des figures

Figure 1 Nombre de participations criminelles pour chaque âge et selon le type de crime commis.	47
--	----

Liste des abréviations

DUC : Déclaration uniforme de la criminalité

MIP : Module d'informations policières

SPVM : Service de police de la ville de Montréal

Remerciements

Cela peut paraître anodin, mais cette section du mémoire est plutôt angoissante à écrire. Cela indique que je suis rendue à remettre un travail qui a nécessité beaucoup, beaucoup pour moi et pour mon entourage... comment remercier tout le monde qui a eu un impact sur moi lors de ma maîtrise sans oublier une seule personne? Ce qui s'avère être un défi de taille vous le conviendrais.

Dans un premier temps, je tiens à dire un merci tout spécial à mon directeur de maîtrise, Carlo Morselli, qui sans lui, cette aventure aurait été beaucoup plus ardue, voire impossible. Merci pour tes conseils, tes commentaires, qui parfois étaient plutôt désarmants, mais positifs, mais surtout pour ta grande générosité et ta disponibilité. Merci!

Je veux également dire un gros merci à Rémi Boivin. Merci pour avoir examiné mes données si attentivement et avoir su m'orienter. Même si le temps filait avant la date du dépôt, tu as su me rassurer avec un tel calme, chose que j'avais vraiment de besoin, puisque j'étais en état de panique.

Pour moi, mon mémoire représente l'aboutissement de mes études, alors je veux également remercier mes professeurs qui ont été là pour moi tout au long de mon parcours, que ce soit au baccalauréat ou à la maîtrise. Un merci tout particulier à Marc Ouimet et Jean-Pierre Guay qui ont toujours été présents lors de mes interrogations concernant les analyses statistiques. Merci également à Pierre Tremblay de m'avoir fait réfléchir comme personne ne l'a fait. Et finalement, merci à tous mes autres professeurs qui m'ont transmis généreusement différentes connaissances.

Ce long parcours, qui parfois, je croyais allait être sans fin a été facilité par la présence de mes amis. Merci à chacun d'entre vous, qui je le sais, allez-vous reconnaître. Merci pour votre grande patience. Combien de fois que mon seul sujet de conversation n'était que mon mémoire? Combien de soupers reporter pour cause ma rédaction? Merci à tous pour votre compréhension!

Finalement, un merci tout spécial à ma famille et à mon copain qui m'ont appuyée dans cette longue aventure qui ne fut pas toujours facile. Comme on le dit souvent, c'est grâce au soutien de nos proches qu'on arrive à passer certaines étapes. Sans vous et vos multiples encouragements, probablement je n'y serai pas parvenue.

Merci à tous pour votre soutien formidable!

Introduction

La perpétration d'un acte criminel ne découle pas du hasard. En effet, pour qu'un acte criminel soit perpétré, certains éléments doivent être réunis : la présence d'une cible intéressante, l'absence d'un gardien et la présence d'un délinquant motivé (Felson, 2003). Même lorsque ces trois conditions sont réunies, un choix demeure pour le délinquant, soit de commettre l'acte en solitaire ou bien de le commettre avec un autre individu. Cette deuxième option fait référence à la co-délinquance comme le définit Reiss (1986, 1988), soit la commission d'un délit par plus d'un individu.

La co-délinquance est un sujet qui a capté l'intérêt des chercheurs depuis plusieurs années. La première étude traitant de la co-délinquance a été effectuée par Beckinridge et Abbott en 1917, suivi par les études de Shaw et McKay au courant des années 1930 (1931, 1938) et depuis, le sujet a interpellé de nombreux chercheurs.

Comme la co-délinquance est étudiée depuis près d'un siècle, il y a eu une grande évolution dans les recherches et celle-ci est surtout marquée au niveau des différentes méthodologies employées. Pour tenter de comprendre cette forme de passage à l'acte, les premières études utilisaient des données provenant des tribunaux et par la suite, les sondages auto-révélés ont été populaires. Ce n'est que depuis quelques années seulement que les données d'arrestations policières sont utilisées, dû à leur accessibilité. De plus, ce type de données représente une multitude de cas, donc cela nécessite inévitablement une technologie ayant la capacité de les traiter, ce qui n'était pas possible il y a quelques années. Par exemple, Van Mastrigt (2008) a utilisé une base de données de plus de 100 000 participations criminelles, il était donc impossible de traiter toutes ces données manuellement, comme les chercheurs le faisaient avant l'arrivée des ordinateurs.

Le changement est également perceptible dans les analyses utilisées. Il faut dire que la technologie d'aujourd'hui y est pour beaucoup. Avant l'arrivée des ordinateurs, la co-délinquance était étudiée soit par l'entremise d'analyses

descriptives ou par des analyses qualitatives, ce qui est tout aussi intéressant. Mais depuis l'arrivée des technologies il y a quelques années, les analyses sont beaucoup plus complexes. En effet, les dernières recherches sur la co-délinquance ont utilisé des analyses multivariées et même des analyses de réseau pour bien saisir le recours à la co-délinquance.

Mais malgré tous ces changements, la question de fond est demeurée la même au fil de toutes ses années, pourquoi un individu commet-il un acte criminel en compagnie d'un autre individu? Qu'est-ce qui l'encourage à user d'une telle stratégie? En effet, pourquoi un individu prend-il plus de risque pour commettre un acte criminel en s'associant avec un autre individu? Car, plus il y a d'individus d'impliqués dans un acte criminel, plus il y a des risques de se faire interceptés par les forces policières. Malgré ce niveau de risque plus élevé, plusieurs y ont recours.

Pour trouver réponse à ces questions, les recherches contemporaines ont utilisé des prédicteurs dans leurs analyses multivariées telles que l'âge, le genre, les antécédents criminels et le type de crime commis. Ainsi, ils ont été en mesure d'établir plusieurs résultats tout aussi intéressants les uns que les autres pour expliquer pourquoi un individu va commettre un crime assisté d'un autre individu.

Notre étude s'inscrit dans cette lignée, mais en y ajoutant certaines nouveautés, dont une des principales, est le choix de la théorie. Nous aborderons la co-délinquance selon la théorie structurante du crime développée par Cullen (1984) et non pas d'un point de vue motivationnel comme il a été le cas à plusieurs reprises. Ce type de théorie met l'accent sur l'événement en soi et non pas sur l'individu. De ce fait, l'objectif de ce mémoire est la détermination des meilleures conditions prédisant le passage à l'acte en co-délinquance, tout en mettant en lumière certaines variables.

De plus, nous utiliserons une unité d'analyse qui permettra d'apprécier la co-délinquance à la fois par l'entremise de variables individuelles et événementielles. Les variables individuelles qui seront traitées font référence à l'âge, au genre, de

même que les antécédents criminels, alors que les variables à caractère événementiel sont l'urbanité et le type de crime commis. À noter que l'urbanité représente une nouveauté dans les études de la co-délinquance et que le type de crime commis sera détaillé comme aucune recherche contemporaine ne l'a réalisé jusqu'à présent. Nous nous sommes inspirés de la typologie des crimes de marchés de Naylor (2003) pour pouvoir maximiser cette variable.

Les résultats mis de l'avant répondrons également à différentes questions telles que : est-ce que beaucoup de crimes se produisent en co-délinquance? Est-ce que plusieurs individus ont recours à cette forme de passage à l'acte? Qu'est-ce qui prédit le passage à l'acte en co-délinquance? Est-ce que l'âge des individus a une grande influence? De plus, comme ce type de recherche n'a jamais été effectué auparavant au Québec, nous dresserons un portrait de l'utilisation de la co-délinquance pour la province du Québec.

Le présent mémoire est scindé en trois sections en plus de la conclusion. Le premier chapitre présentera les recherches ayant traité des prédicteurs de la co-délinquance, les limites méthodologiques de ces études, de même que la problématique de cette recherche.

Le deuxième chapitre présentera la méthodologie qui a été employée pour la réalisation de cette étude. C'est-à-dire, la provenance des données, la population, l'élaboration de l'échantillon, les variables utilisées, les analyses effectuées, sont tous des éléments qui y seront soulevés.

Le troisième et dernier chapitre fera état des différents résultats obtenus dans ce mémoire, que ce soit par l'entremise des analyses descriptives, bivariées ou multivariées. Tous seront traités dans ce chapitre d'analyse.

Et dans la conclusion, il y aura un rappel des constats majeurs de ce mémoire, une élaboration des limites et une ouverture vers d'autres avenues de recherche.

Chapitre 1

Qu'est-ce qui prédit la co-délinquance?

Cette section permettra de dresser un portrait des études existantes sur la co-délinquance, mais plus précisément celles qui traitent des prédicteurs de la co-délinquance. Dans un premier temps, quelques statistiques sur cette forme de passage à l'acte seront présentées, celles-ci permettant de connaître le recours à la co-délinquance par les délinquants. Nous constaterons qu'il y a eu une grande évolution dans les données au fil des études et selon l'angle d'analyse privilégiée. Découlera de ces statistiques, une présentation des variables ayant une influence dans la décision d'utiliser la co-délinquance comme forme de passage à l'acte ou non. Nous remarquerons que l'accent a été mis sur certaines variables, alors que d'autres n'ont pas été utilisées à leurs pleins potentiels dans les analyses. La problématique de ce mémoire émanera de ces constats. À noter que vous trouverez à la première annexe, un tableau récapitulatif des principaux résultats.

1.1 Données statistiques sur la co-délinquance

La première étude sur le sujet date de 1917 et a été menée par Breckinridge et Abbott. Ils ont analysé des dossiers de délinquants juvéniles datant du 1^{er} juillet 1899 au 30 juin 1909 et ont constaté que la majorité des incidents criminels commis par ces délinquants juvéniles étaient perpétrés par deux individus ou plus (Breckinridge & Abbott, 1917). Dans le même sens, Shaw et McKay, en (1931) ont étudié quelques 5 480 dossiers d'adolescents ayant comparu devant la cour et ont constaté que 81,8 % des délinquants agissaient de façon en duo ou en groupe. Les études successives ont obtenu des résultats similaires, soit qu'environ 67 % des événements perpétrés (63 %, 65 % et 73 %) sont commis avec au minimum une autre personne (Erickson, 1971; Hindelang, 1976; Warr, 1996). D'un autre angle d'analyse, soit l'angle individuel, il appert qu'environ 67.5 % des délinquants (60 % et 75 %) ont recours à la co-délinquance au moins à une occasion au cours de leur carrière criminelle (Eynon & Reckless, 1961; Sarnecki, 2001).

Une évolution est remarquée dès 1991, et ce, dans l'étude de Reiss et Farrington. Ils ont analysé des données provenant de l'étude longitudinale « *Cambridge study*

in Delinquent Development », étude qui a débuté au courant des années 1961 et 1962. Cette étude comprend 411 garçons pour lesquels des données ont été collectées dès qu'ils ont eu 10 ans, et ce, jusqu'à 32 ans (Reiss & Farrington, 1991). Ils ont obtenu un résultat plus bas que ce qui a été soulevé précédemment, soit, 49 % des actes criminels commis par ces garçons l'ont été en co-délinquance, résultat obtenu à l'aide des rapports de condamnations (Reiss & Farrington, 1991).

Depuis le début des années 2000, des recherches exhibent un changement drastique dans les données. Les statistiques représentant le nombre d'événements commis en co-délinquance gravitent maintenant autour de 13.1 % (10.4 %, 12 % et 17 %) (D'Alessio & Stolzenberg, 2010; Hodgson, 2007; Van Mastrigt, 2008), alors que le pourcentage d'individus ayant eu recours à cette forme de passage à l'acte se situe entre 20 et 44 %. Carrington (2002) conclut que 24 % des délinquants ont agi en co-délinquance, soit 44 % des délinquants juvéniles et 20 % des délinquants adultes (Carrington, 2002), alors que Van Mastrigt (2008; Van Mastrigt & Farrington, 2009) détermine que seulement 18 589 délinquants (30.2 %) ont été liés à un co-délinquant pendant la période étudiée. De son côté, Hodgson (2007), constate que 35 % des délinquants commettent des crimes avec d'autres individus et finalement, McCord et Conway (2005) affirment que ce pourcentage est plutôt de 40 %.

Ces dernières études se démarquent par les données d'arrestations policières auxquelles ils ont eu recours. À titre de précision, Carrington (2002) a étudié les données d'arrestations canadiennes¹ survenues entre 1992 et 1999 représentant 2.9 millions d'incidents. Pour leur part, McCord et Conway (2005) ont utilisé un échantillon aléatoire de 400 adolescents faisant, parti d'une base de données d'arrestations juvéniles à Philadelphie en 1987. Hodgson (2007) a quant à elle étudié 110 323 événements criminels s'étant produits entre avril 1998 et mars 2003, soit une période fenêtre de cinq ans. Les données d'arrestations policières (N= 105 348) utilisées par Van Mastrigt (2008) ont été collectées entre mars 2002 et février 2005 et finalement, D'Alessio et Stolzenberg (2010) ont

¹ Données pour six des douze provinces ou territoires canadiens.

employés les données du *National Incident-Based Reporting System* (NIBRS) et les données de recensement de 184 villes américaines pour étudier la co-délinquance², représentant 466 311 arrestations criminelles.

Comme l'évoque Van Mastrigt (Van Mastrigt, 2008), il existe une grande différence dans les données sur la co-délinquance, que ce soit en l'examinant sous l'angle des événements ou des individus. Ce changement s'explique par l'évolution du type de données utilisées. Les premières recherches se sont basées sur des données provenant des tribunaux, pour laisser place aux données autorévéloées par la suite, et pour finir avec l'usage de données d'arrestations policières. Chacun des types de données soulevés met en évidence un aspect différent de l'usage de la co-délinquance et il serait tentant de les comparer. Par exemple, selon les résultats énumérés, il semblerait que les chances soient plus élevées d'être condamnés, si l'événement a été commis en co-délinquance, puisque le taux de co-délinquance pour les données provenant de la cour est de l'ordre de 80% (Shaw & McKay, 1931), alors qu'il est plus fréquent de subir une arrestation seul, car le pourcentage de co-délinquance est environ de 10% (Van Mastrigt, 2008). Toutefois, aucune comparaison de ce genre ne sera effectuée dans ce mémoire, puisque nous considérons que certaines précautions doivent être prises, telles que les années d'où proviennent les données. À titre d'exemple, nous sommes d'avis qu'il ne doit pas y avoir trop d'écart entre les données d'arrestations et les données des tribunaux pour que des comparaisons puissent être effectuées, car les valeurs sociétales peuvent changer d'une époque à l'autre, ayant inévitablement une incidence sur les résultats. En effet, les résultats provenant des tribunaux que nous avons en notre possession font référence aux années 30, alors que les résultats d'arrestations datent de quelques années seulement. Toutefois, cela représente un défi et une piste de recherche très intéressante, mais le tout sera abordé ultérieurement dans la section méthodologique.

² Pour sept États américains, toutes leurs données criminelles sont comptabilisées dans le NIBRS, que pour 11 États, ce pourcentage est de plus de 50 % et que pour cinq autres États, c'est un peu moins de 50 % de leurs données criminelles qui se retrouvent dans cette base de données (D'Alessio & Stolzenberg, 2010).

1.2 Les indicateurs de la co-délinquance

Comme soulevée dans les statistiques présentées plus haut, la co-délinquance représente une alternative dans le passage à l'acte. Un délinquant peut décider d'avoir recours ou non à un autre individu pour commettre un délit. Dans sa décision, certains éléments peuvent avoir une influence. Cependant les études ayant examiné ces éléments d'influence sont peu nombreuses et l'éventail des différentes explications est quant à lui, aussi limité.

1.2.1 Âge

Un des premiers éléments pouvant expliquer le recours à la co-délinquance est l'âge du délinquant. Cet aspect est sans contredit la variable qui a été la plus abordée à propos de la co-délinquance et cela est d'autant plus vrai s'il n'est question que de la délinquance juvénile. Pour plusieurs chercheurs, la co-délinquance est une histoire de jeunes, dans ce sens où ce type de passage à l'acte est beaucoup plus fréquent chez les jeunes délinquants que chez les délinquants adultes (Carrington, 2002; Conway & McCord, 2002; Daly, 2005; McCord & Conway, 2005; Reiss, 1986, 1988; Stolzenberg & D'Alessio, 2008). Il appert que les individus commettant de la co-délinquance sont plus jeunes que ceux commettant leurs délits en solitaire (Daly, 2005; Reiss, 1986, 1988). Même dans un échantillon de juvéniles, il apparaît que la co-délinquance est plus fréquente chez les plus jeunes (13 ans et moins) comparativement aux délinquants de 16-17 ans, résultat soulevé par McCord et Conway (2005).

Un constat unanime sur la relation qu'il existe entre la co-délinquance et l'âge est que cette forme de passage à l'acte augmente pour atteindre un sommet vers la mi — adolescence/fin adolescence et diminue ensuite avec l'âge, pour devenir de plus en plus rare chez les jeunes adultes (Andresen & Felson, 2010a; Andresen, Felson, & Frank, 2008; Carrington, 2002, 2009; Hodgson, 2007; McGloin, Sullivam, Piquero, & Bacon, 2008; Piquero, Farrington, & Blumstein, 2007; Reiss & Farrington, 1991; Stolzenberg & D'Alessio, 2008; Van Mastrigt, 2008; Van Mastrigt & Farrington, 2009; Warr, 2002). Ce résultat est présent, peu importe le

type de données utilisé, que ce soit des données provenant de données officielles, de données autorévélées ou de données de victimisation (Warr, 2002) et est confirmé par des analyses multivariées (Daly, 2005; Van Mastrigt, 2008; Van Mastrigt & Farrington, 2009). Cette tendance est présente autant chez les garçons, que chez les filles (Carrington, 2002, 2009), de même que chez les délinquants à faible activité criminelle, ainsi que les délinquants à haute activité criminelle (Carrington, 2009), mais diffère quelque peu selon le type de crime commis (Carrington, 2009; Warr, 2002). Selon la recension des écrits de Warr (2002) sur la co-délinquance, il appert que pour certains crimes, tel que les crimes reliés aux drogues, le sommet de la co-délinquance arrive un peu plus tard, ceux-ci nécessitant probablement plus d'expérience pour être menés à bien.

Une autre méthode pour étudier la question est par l'entremise du nombre moyen de délinquants impliqués dans chaque événement criminel et plusieurs chercheurs l'ont employés tels que Reiss et Farrington en 1991, Carrington en 2002 et 2009, Hodgson en 2007, Piquero et ses collègues en 2007, McGloin et collaborateurs en 2008, et finalement, Van Mastrigt en 2008. Carrington en 2002 avec les données canadiennes a montré que le nombre moyen de co-délinquants était de 2.34 à l'âge de 10 ans, mais qu'il diminuait à 1.39 à 22 ans et à 1.08 à 79 ans (Carrington, 2002). Piquero, Farrington et Blumstein (2007) concluent que le nombre moyen de co-délinquants de 10 à 13 ans est de 1.21 et de 0.44 de 37 à 40 ans. Selon eux, il existe pratiquement une corrélation négative parfaite entre la co-délinquance et l'âge ($r=-0.915$, $p<0.05$) et finalement, Van Mastrigt et Farrington (2009) concluent que le nombre moyen de co-délinquants est de 1.69 à 14 ans, mais n'est que de 1.0 à 72 ans.

Certains chercheurs tentent d'expliquer cette diminution de la co-délinquance par une augmentation du crime en solitaire (Reiss, 1986, 1988; Reiss & Farrington, 1991) ou bien par une baisse plus prononcée de l'usage de la co-délinquance comparativement au passage à l'acte en solo (Andresen & Felson, 2010a). À titre d'exemple, Stolzenberg et D'Alessio (2008) ont déterminé que le passage à l'acte en solitaire diminuait de 14 % de 18 à 23 ans, alors que cette diminution est de

55 % pour les actes commis en co-délinquance. Toutefois, Piquero, Farrington et Blumstein (2007) sont d'avis que la tendance que suit la co-délinquance est la même que la relation crime versus l'âge, donc s'il y a diminution de co-délinquance, c'est parce qu'il y aurait une fin à la carrière criminelle.

Toutefois, il faut être prudent dans les analyses mettant en relation la courbe de l'âge et la co-délinquance. Si ce n'est que les participations criminelles qui sont utilisées pour examiner le tout, cela peut mener à l'erreur, car il y a davantage de participations criminelles que d'actes criminels (Andresen, et al., 2008; Reiss & Farrington, 1991; Van Mastrigt & Farrington, 2009). Si deux individus sont impliqués dans un même acte criminel, cela correspond à un seul acte, mais à deux participations criminelles, ce qui explique pourquoi certains chercheurs ont décidé de « corriger » la courbe de l'âge versus la co-délinquance. Pour ce faire, pour chaque année (exemple : 13 ans, 14 ans, 15 ans, ...), il a été calculé le nombre moyen de délinquants dans chaque participation criminelle (Van Mastrigt & Farrington, 2009). Subséquemment, pour chaque année, le nombre total de participations criminelles a été divisé par le nombre moyen de délinquants par participation criminelle (Van Mastrigt & Farrington, 2009). Les études qui ont utilisé la méthode « corrigée » ont déterminé que le sommet de la co-délinquance évolue de 17 ans à 22 ans (Van Mastrigt, 2008; Van Mastrigt & Farrington, 2009). En d'autres termes, la co-délinquance ne serait donc plus qu'une histoire de juvéniles comme évoqués précédemment, mais également, une histoire de délinquant adulte.

1.2.2 Genre

Un second élément individuel pouvant avoir un impact sur le recours à une autre personne pour commettre un acte criminel est le genre de l'individu. Cependant, cet aspect a été moins étudié que d'autres, car la majorité des études ont utilisé un échantillon entièrement masculin. Toutefois, dans les écrits scientifiques criminologiques, il est très fréquent d'y trouver de la documentation quant au genre des délinquants, sans que cela soit relié à la co-délinquance. Comme le souligne Warr (2002):

Gender is one of the strongest and most frequently documented correlates of delinquent behaviour. Males commit more offenses than females at every age, within all racial and ethnic groups examined to date, and for all but a handful of offense types that are peculiarly female. Unlike some putative features of delinquency that are method-dependent (e.g., social class differences), sex differences in delinquency are independently corroborated by self-report, victimization, and police data, and they appear to hold cross-culturally as well as historically (page 114).

Malgré ce constat unanime que les délinquants sont principalement masculin, qu'en est-il de l'usage de la co-délinquance? Est-ce que cela va dans le même sens que la délinquance générale, soit que ce sont majoritairement les garçons qu'y ont recours?

Les études qui ont abordé cette question ne sont pas consensuelles quant au résultat. D'un côté, Reiss (1988), dans l'élaboration de ses idées, a soulevé que ce sont les hommes qui ont davantage recours à la co-délinquance comparativement aux femmes puisque ces dernières sont peu impliquées dans les gangs ou dans les groupes criminels et Daly (2005) appuie également cette proposition. D'un autre côté, plusieurs études croient que ce sont les femmes qui commettent le plus de co-délinquance (Carrington, 2002, 2009; Hodgson, 2007; Van Mastrigt, 2008; Van Mastrigt & Farrington, 2009), alors que l'étude menée par Erickson et Jensen (1977) soutient que le recours à la co-délinquance est similaire autant chez les hommes que chez les femmes. Ils ont conclu ce résultat en ayant analysé des questionnaires autorévélés (n= 1 700, 53 % masculins) de différentes écoles secondaires en Arizona. Il y a donc autant de résultats que de possibilité.

De façon un peu plus détaillée, Van Mastrigt (2008), Van Mastrigt et Farrington (2009) et Carrington (2002) soulignent qu'autant pour les hommes, que pour les femmes, la majorité des participations criminelles sont faites en solitaire, mais que 24.1 % des participations criminelles faites par des femmes sont commises en co-délinquance, alors que ce pourcentage est de 21.0 % chez les hommes. Carrington (2002) a déterminé que 26.2 % des événements criminels commis par des femmes étaient en co-délinquance comparativement à 23.9 % chez les hommes. Hodgson (2007) affirme que 23 % des femmes étaient impliqués uniquement dans des

événements survenus en co-délinquance, tandis que c'est le cas pour 17 % des hommes.

Ces statistiques peuvent étonner, car comme l'évoque Hodgson (2007), les femmes sont davantage impliquées dans des événements à caractère plus individuel, tels le vol ou la prostitution. Toutefois, Erickson et Jensen (1977) détaillent en affirmant que les femmes commettaient plus d'actes criminels que les hommes sur une dizaine de délits soient : « *burglary, shoplifting, vandalism, smoking, truancy, auto theft, defiance, drinking, drunkenness, marijuana and drugs* » (p. 268). C'est dans la même direction que s'enlignent les résultats de Pettersson (2005), dans ce sens où les femmes sont davantage impliquées dans de petits délits, alors que les hommes le sont généralement dans des crimes d'agression, mais aucune différence notable n'existe entre les deux genres en ce qui concerne les crimes de voies de fait et d'actes de menaces. Autant pour les hommes, que pour les femmes, les crimes impliquant le plus de co-délinquance sont les événements de vol qualifié et de cambriolage (Hodgson, 2007).

Certaines études ont approfondi la relation entre le genre et la co-délinquance en effectuant des analyses multivariées. Van Mastrigt (2008) ainsi que Van Mastrigt et Farrington (2009) ont démontré que les femmes sont plus à risque d'user de co-délinquance comparativement aux hommes. C'est le même résultat qu'obtient Carrington (2009) avec des données canadiennes récoltées entre 1995 et 2005, totalisant un nombre de 109 265 actes délinquants juvéniles. Toutefois, Daly (2005) en utilisant des données juvéniles provenant de Philadelphie entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 décembre 2002, compilés par le *Program Development and Evaluation System* (ProDES) (n = 29 897), conclut que ce serait les individus de genre masculin qui sont les plus enclins à utiliser cette forme de passage à l'acte.

1.2.3 Les antécédents criminels

Le dernier aspect à caractère individuel ayant été étudié pour le passage à l'acte en co-délinquance fait référence aux antécédents criminels de l'individu. Tout comme pour l'âge, cet élément a été fortement abordé dans les recherches, sans toutefois

en arriver à un consensus. Certaines études mentionnent que les sujets qui commettent moins de délits, qui ont une courte carrière criminelle (moins de cinq ans) et ayant moins de condamnations, participent moins à des délits en compagnie d'un autre individu (Andresen & Felson, 2010a; Conway & McCord, 2002; Felson, 2003; McCord & Conway, 2005; Piquero, et al., 2007), ce qui semble tautologique. À l'opposé, Daly (2005), Hodgson (2007) et Van Mastrigt (2008) croient que les délinquants ayant une carrière criminelle plus importante sont moins impliqués avec des co-délinquants et pour émettre ce résultat, ils ont pris le soin de regarder la participation en co-délinquance par acte criminel et non pas selon le nombre total d'actes criminels commis en co-délinquance comme c'était le cas pour les études antérieures.

Pour faire un parallèle entre le nombre d'antécédents criminels et l'utilisation de la co-délinquance selon une perspective longitudinale, il appert que la proportion de passage à l'acte en co-délinquance est relativement stable entre le premier et le huitième délit pour diminuer ensuite (Piquero, et al., 2007; Reiss & Farrington, 1991). En contradiction, Carrington (2009), établis que la prévalence de passage à l'acte en co-délinquance fluctue autour de 47 % après le quatrième acte criminel, mais il n'y a que 7 % des délinquants inclus dans sa base de données qui commettent plus de quatre actes criminels. Il conclut que pour les faibles délinquants (ceux commettant moins de cinq délits), l'usage de la co-délinquance diminue avec l'expérience, alors que pour les autres criminels, il y a une augmentation après le quatrième acte criminel, suivi d'une diminution, plus lente que chez les faibles délinquants, mais tout de même présente (Carrington, 2009). En d'autres termes, les délinquants, peu importe l'expérience criminelle acquise, finiront par être importunés de la co-délinquance, certains plus rapidement que d'autres.

De son côté, Sarnecki (2001), avec ses analyses de réseaux et ses analyses de corrélation, a déterminé que plus un délinquant commet des crimes en compagnie d'autres individus, plus celui-ci est engagé dans une carrière criminelle ($r = 0.24$). Cette corrélation devient d'autant plus importante ($r=0.60$) lorsque Sarnecki

(2001) retire les individus ayant plus de 30 co-délinquants (n= 252 individus; 1 % de l'échantillon), donc lorsqu'il retire les données extrêmes. Cette manipulation méthodologique révèle un résultat intéressant, soit que les individus ayant beaucoup de co-délinquants distincts ne sont pas nécessairement eux qui passent le plus souvent à l'acte, d'où l'importance de faire la distinction entre le nombre de co-délinquants de l'individu et le nombre d'actes criminels commis en co-délinquance.

Depuis une vingtaine d'années, les chercheurs ont commencé à avoir recours aux analyses multivariées pour expliquer la co-délinquance. La première à notre connaissance ayant utilisé ce type d'analyse pour comprendre le lien unissant les antécédents criminels et cette forme de passage à l'acte est l'étude de Reiss et Farrington en 1991. Ils ont confirmé à l'aide d'une analyse logit que le fait de passer à l'acte, que ce soit, en solo ou en co-délinquance, ne prédisait pas la récidive, et ce, indépendamment de l'âge (Reiss & Farrington, 1991)., alors que Van Mastrigt (2008) a observé que la carrière criminelle a un effet négatif, significatif et indépendant sur la co-délinquance. En d'autres termes, moins l'individu a de crime à son actif, plus il y a de risque qu'il commette des crimes en co-délinquance, proposition que soutient Carrington (2009) pour les délinquants peu actifs, alors que pour les délinquants ayant commis cinq actes criminels et plus, cette relation est positive.

Les recherches traitant du rôle que jouent les antécédents sur la décision de commettre un acte délictuel avec un autre individu obtiennent des résultats entièrement différents, tant dans les analyses descriptives que dans les analyses multivariées. Ce constat démontre l'importance de continuer à étudier l'impact que peut avoir cette variable sur la co-délinquance.

1.2.4 Urbanité

Il n'y a pas que les variables individuelles qui peuvent expliquer le passage à l'acte en co-délinquance, des variables de type situationnelles peuvent également l'expliquer, telles que l'urbanité, mais cet aspect a été très peu exploité jusqu'à

présent. En effet, tout crime perpétré est commis dans un endroit quelconque, que ce soit dans un parc, dans un magasin à rayon, dans une maison ou tout autre endroit, ce qui rejoint les propos de Felson (2003), lorsque celui-ci précise les conditions de commission de délit (absence de gardien, cible intéressante et délinquant motivé). Mais lorsqu'il est question de co-délinquance, un élément supplémentaire se greffe aux conditions évoquées par Felson (2003), c'est la convergence de deux individus dans un endroit donné, à un temps précis.

Le lien entre la criminalité et l'urbanisme s'explique par deux éléments majeurs. La ville procurerait plus d'opportunité, offrant plus de services, et d'endroits pour le passage à l'acte contrairement à des petites villes ou villages (Felson, 2003). Elle offre également plus d'opportunité aux délinquants désirant se trouver des partenaires de crime, en effet : « *urban crime is carried out disproportionately with accomplices* » (Felson, 2003: 153). Le deuxième élément concerne l'anonymat que procure une grande ville, le nombre élevé d'individus diminue l'identification de l'ensemble de ceux-ci, ce qui favorise le passage à l'acte, car il y a moins de risque qu'il y ait reconnaissance de l'individu lors de la commission du crime (D'Alessio & Stolzenberg, 2010).

Les recherches mettant en lien l'urbanité et la co-délinquance sont très rares, mais il y en a tout de même quelques-unes qui ont abordé la question. Hindelang en 1976 a déterminé que chez les hommes le pourcentage de co-délinquance est similaire que ce soit dans un endroit urbain ou rural, alors que chez les femmes, les milieux urbains seraient plus enclins pour la co-délinquance. Toutefois, dans les milieux ruraux, ce seraient les hommes, comparativement aux femmes qui utiliseraient plus la co-délinquance comme méthode, alors que dans les milieux urbains, ce seraient les femmes qui pratiqueraient davantage la co-délinquance (Hindelang, 1976). Erickson et Jensen (1977) arrivent à des résultats quelque peu différents, soit que peu importe que les femmes soient dans un contexte rural ou urbain, celles-ci ont recours de façon plus marquée que les hommes à user de co-délinquance pour commettre un acte criminel.

D'Alessio et Stolzenberg (2010) ont quant à eux analysés des données provenant de plusieurs états américains tout en utilisant trois indicateurs d'urbanité pour étudier cette question, soit : la densité de population, la taille de la population et un indicateur transformé (« *logged* ») composé de la densité et de la taille de la population. Suite à leurs analyses de régression linéaire, ils concluent qu'il y a une relation significativement négative entre l'urbanité et le recours à la co-délinquance, signifiant que l'urbanité atténuerait le recours à un autre individu pour la commission d'un acte criminel (D'Alessio & Stolzenberg, 2010). Leurs résultats leur permettent également de mentionner que : « *city disadvantages [désorganisation sociale] undermines the capacity of individuals to cooperate* » (D'Alessio & Stolzenberg, 2010: 717).

Comme pour la majorité des éléments présentés dans cette recension des écrits, un consensus ne semble pas exister quant à la relation de l'urbanité et de la co-délinquance. D'une part, il y a des éléments qui mentionnent que l'urbanité encouragerait la co-délinquance, alors que d'une autre part, l'urbanité atténuerait cette forme de passage à l'acte. Toutefois, cet élément a été très peu étudié jusqu'à présent dans les études sur la co-délinquance.

1.2.5 Type de crime commis

Finalement, le dernier élément explicatif de la co-délinquance qui est abordé dans les études concerne le type de crime commis. Il va de soi qu'il s'agit d'un des éléments les plus traités, puisque sans acte criminel, il n'y aurait pas de co-délinquance. De ce fait, si l'acte criminel n'est pas commis, toutes les variables présentées jusqu'à présent, que ce soit l'urbanité, les antécédents criminels, le genre ou même l'âge n'ont plus leur importance.

Les chercheurs qui ont étudié la question sont d'avis que la co-délinquance varie selon le type de crime perpétré (Budd, Sharp, & Mayhew, 2005; Carrington, 2002, 2009; Conway & McCord, 2002; Erickson, 1971; Erickson & Jensen, 1977; Hindelang, 1971, 1976; Hodgson, 2007; McCord & Conway, 2005; Piquero, et al.,

2007; Reiss, 1986, 1988; Reiss & Farrington, 1991; Van Mastrigt, 2008; Van Mastrigt & Farrington, 2009).

Quand l'unité d'analyse concerne les événements, la co-délinquance est présente surtout pour les crimes contre la propriété ou les crimes de moins grande importance, comme les délits compris dans la catégorie « autre » (Budd, et al., 2005; Carrington, 2002; Conway & McCord, 2002; Hindelang, 1976; Reiss, 1986, 1988; Reiss & Farrington, 1991). La proportion de crime commis en co-délinquance serait de 38 % pour les crimes contre la propriété, de 17 % pour les crimes contre la personne et de 11 % pour les crimes « autres », et ce, selon des données canadiennes provenant d'un système de base de données fédéral concernant les données d'arrestation (Carrington, 2002), mais selon Reiss (1988), le nombre moyen d'individus impliqués dans des crimes contre la personne et dans les crimes contre la propriété serait le même, soit 1,5 individu par délit.

Lorsque les statistiques sont examinées selon l'angle de l'individu, les résultats sont tout autres. Il semblerait que les délinquants s'engageant dans la criminalité en co-délinquance sont plus enclins à commettre des délits de violence, des crimes contre la personne (Carrington, 2002; Erickson, 1971; Hindelang, 1971; McCord & Conway, 2005; Reiss, 1988). Il y a de l'ambiguïté dans les résultats, car dans l'étude de Carrington (2002), celui-ci compare ses propres résultats à ceux de l'étude de 1980 de Reiss et tous deux arrivent à des résultats contradictoires. Reiss (dans Carrington, 2002) affirment que 70 % des délinquants qui commettaient des délits contre la personne le faisaient en compagnie d'un autre individu, alors que dans l'étude de Carrington, ce pourcentage n'est que de 17. Phénomène semblable pour les délits contre la propriété. Selon Reiss, 60 % des délinquants ayant commis un crime contre la propriété l'ont fait en co-délinquance, mais l'étude canadienne de Carrington indique que ce n'est que 38 % des individus ayant commis ce type de crime qui l'ont fait en co-délinquance (Carrington, 2002).

Il existe une autre méthode d'examiner les statistiques concernant les types de crimes commis et il s'agit de les considérer selon le détail des délits perpétrés. Comme le détail des délits différerait énormément selon les années où l'étude a été

menée. Les résultats seront donc présentés de façon chronologique. Les premières études sur la co-délinquance qui traitaient des différents types de crime commis avaient recensé des délits tels que : boire de l'alcool, destruction de la propriété, défier les parents, vol de moins de 10 \$, acheter de la bière, consommer de la marijuana et d'autres infractions semblables (Erickson, 1971; Hindelang, 1976). Selon l'étude d'Erickson (1971), les taux de co-délinquance sont élevés, avec un taux moyen de 0.65, le délit impliquant le plus de co-délinquant étant la destruction de la propriété avec un taux de 0.91, et le comportement déviant qui était généralement commis de façon solitaire était de défier les parents avec un taux de 0.17. Les autres études menées dans les mêmes années concluent sensiblement la même chose, soit que les délits impliquant le plus souvent de la co-délinquance sont le fait de boire de l'alcool et de consommer de la marijuana (Erickson & Jensen, 1977; Hindelang, 1971).

Les études contemporaines se reportent, quant à elles, aux crimes tels que le meurtre, le cambriolage, les voies de fait, les vols de véhicule à moteur, la fraude et ainsi de suite, pour détailler les types de crimes commis. Selon cette classification, un résultat se démarque, la co-délinquance est plus marquée pour le vol qualifié, de même que le cambriolage (Hodgson, 2007; Piquero, et al., 2007; Reiss, 1986; Reiss & Farrington, 1991; Van Mastrigt, 2008; Van Mastrigt & Farrington, 2009), mais il y a également d'autres délits qui engendrent plus de co-délinquance, telles que : le vol d'un véhicule à moteur, vol dans un véhicule à moteur (Piquero, et al., 2007; Reiss & Farrington, 1991; Van Mastrigt, 2008; Van Mastrigt & Farrington, 2009), le vol à la tire (Hodgson, 2007), d'autres types de vols (Reiss & Farrington, 1991), les incendies criminels (Van Mastrigt & Farrington, 2009) et les désordres violents (Hodgson, 2007). Par exemple, si le crime perpétré est un crime contre la propriété, de façon plus spécifique, si le crime est un cambriolage ou un vol qualifié, il y a plus de risque que ce délit ait été fait par deux individus ou plus (Van Mastrigt, 2008). Il est important de rappeler que même si ce sont des délits pour lesquels la co-délinquance est la plus marquée, cette proportion est toujours inférieure à 50 %, ce qui signifie en d'autres termes que pour chaque crime étudié, la majorité des événements sont perpétrés en solo, à

l'exception des désordres violents, où il doit y avoir plus d'un individu impliqué (Van Mastrigt & Farrington, 2009). Ces résultats descriptifs sont intéressants, mais ils ne permettent pas d'expliquer en profondeur la relation entre la co-délinquance et le type de crime commis, ce qui explique pourquoi certains chercheurs ont choisi d'approfondir la question. Tout d'abord, Erickson (1971) a étudié la corrélation entre la dangerosité du crime commis et la co-délinquance et une corrélation de 0.58 existe entre ces deux variables, ce qui signifie que plus le crime commis est important au point de vue de la dangerosité, plus il y a de risque que ce délit ait été perpétré en co-délinquance.

D'un angle de prise multivarié, il a été déterminé, à la fois par des données canadiennes et des données britanniques, que le type de crime commis avait un effet indépendant sur le passage à l'acte en co-délinquance ou non (Carrington, 2009; Daly, 2005; Piquero, et al., 2007; Reiss & Farrington, 1991; Van Mastrigt, 2008). C'est la variable du type de crime qui représente également le plus gros effet de taille sur la co-délinquance, ce qui signifie que c'est le type de crime commis qui a le plus grand impact sur la forme de passage à l'acte (Daly, 2005; Van Mastrigt, 2008).

Dans la même lignée, Daly (2005) a analysé la relation type de crimes commis/co-délinquance selon les catégories de crime et elle a constaté qu'il n'y avait pas beaucoup de dissimilitude, voire aucune différence significative entre le fait de commettre un crime de violence versus un crime contre la propriété et elle explique ce résultat de cette façon :

the relationship between property crime and co-offending can be explained by the group coordination that is often necessary for the successful completion of these types of offenses. This is especially true with respect to burglary, which constitutes a large proportion of offenses in this category (17, 0%). Group coordination requirements are also important for robbery, which may partially explain the relationship between violent crime and co-offending because robbery is one of the most prevalent violent offenses (35,1%) (Daly, 2005: 139).

Daly (2005) a déterminé que les personnes ayant recours à la co-délinquance étaient plus enclines à commettre des délits de violence, de même que des crimes contre la propriété, alors qu'ils étaient plus réticents à commettre des délits reliés aux offenses sexuelles, aux drogues, aux armes à feu et autres. Il y a une particularité à cette étude, et c'est ce qui la rend si intéressante. Daly (2005) a réalisé plusieurs analyses de régression pour déterminer l'impact que pouvait avoir l'inclusion de variables sur les autres variables déjà comprises dans l'analyse. Elle a constaté, que non seulement c'était le type de crime qui avait le plus d'impact pour prédire la co-délinquance, mais lorsque ces variables étaient incluses dans les analyses, les autres variables perdaient de leurs puissances prédictive, à l'exception du genre de l'individu (Daly, 2005), ce qui l'a encouragé à conclure que : « *that offense type may be a mediating variable between individual characteristics and co-offending behavior, which in turn implies that other situational elements and offense characteristics may have a greater influence on individual co-offending decisions as well* » (Daly, 2005: 171). Ainsi, le type de crime commis a un effet indépendant sur la co-délinquance, mais il a un effet médiateur sur les variables individuelles.

1.3 Problématique

La co-délinquance est un sujet étudié depuis fort longtemps, toutefois, il ne cesse d'évoluer dans les différents résultats, s'expliquant par un grand changement dans le choix des méthodologies privilégiées. Au tout début, c'était principalement les données provenant des tribunaux qui étaient utilisées. Par la suite, les données autorévélées ont été favorisées pour finalement revenir à l'utilisation de grandes bases de données, mais cette fois-ci en utilisant les données d'arrestations. Cette évolution a eu de l'impact non seulement sur le nombre d'individus qui étaient étudiés, mais également sur la composition de l'échantillon, dans ce sens où les premières études étaient concentrées principalement sur la gent masculine juvénile, alors que cela s'est étendu petit à petit pour inclure les femmes et finalement, pour inclure également les personnes majeures. Le changement n'a

pas été décelable que dans la composition de l'échantillon, mais également dans la composition des variables pouvant expliquer le recours à la co-délinquance.

Malgré l'évolution des méthodologies, certaines limites demeurent. Une première limite concerne la relation entre l'urbanité et la co-délinquance qui a été très peu abordée jusqu'à présent. Peu de recherches ont abordé la question et quelques-unes d'entre elles remontent aux années 1970, il est donc probable qu'il y ait eu un changement entre la co-délinquance et l'urbanité au cours des 40 dernières années.

Une deuxième limite concerne la composition de la variable du type de crime. Il a été question du type de crime dans toutes les études qui ont porté sur le passage à l'acte en co-délinquance. Les premières études se concentraient généralement sur des actes déviants, contrairement aux études contemporaines, qui elles n'utilisent que des données d'actes criminels. Malgré tout, les études récentes ont toutes utilisé leur propre méthode pour codifier les actes criminels. Certaines études se concentraient que sur quelques délits comme ce fut le cas dans l'étude de Reiss en 1988 en ne portant attention qu'aux vols qualifiés et aux cambriolages. D'autres chercheurs ont utilisé une méthodologie mixte en ayant utilisé à la fois des catégories de délits et des crimes individuels (par exemple : délits de violence, cambriolage, vol qualifié). Et finalement, il y a des études qui n'ont utilisé que des regroupements de délits afin d'avoir un plus grand éventail de possibilité. Cependant, il est vrai que dans les dernières études, la variable du type de crime est un peu plus définie, mais nous considérons qu'il manque encore de précision dans la composition de cette variable. Par exemple, dans la recherche menée par Van Mastrigt (2008), qui peut être considéré comme une des études majeures sur la co-délinquance, seulement les trois grandes catégories de crime ont été utilisées (crimes contre la personne, contre la propriété et autre type de crime), de même qu'une série de quinze sous catégories de délits. À noter qu'il s'agit de l'étude ayant le plus détaillé cette variable et ayant utilisé des analyses multivariées pour expliquer la commission d'acte en co-délinquance. Voici les quinze catégories :

- Violence
 - Violence major
 - Violence minor
 - Sex
 - Robbery
- Property
 - Burglary residential
 - Burglary non-residential
 - Theft of/from motor vehicle
 - Shoplifting
 - Other theft and handling
 - Fraud and forgery
 - Arson
 - Other criminal damage
- Other
 - Drugs possession
 - Drugs other
 - Other miscellaneous (Van Mastrigt, 2008: 150).

Il serait possible de remédier à cette limite en la détaillant davantage. Ceci nous permettrait de bien comprendre et de saisir l'impact que le type de crime peut avoir sur le recours à la co-délinquance.

La deuxième raison pour laquelle un approfondissement de cette variable est approprié provient de la théorie. En fait, la recherche d'un co-délinquant motivé est une étape minutieuse pour un délinquant, comme le mentionne Tremblay : « *In fact, the search for suitable co-offenders is confronted with the same kind of dilemma as the search for suitable targets* » (1993: 28). La personne désirant commettre un acte criminel avec un autre individu doit s'assurer que celle-ci est vraiment motivée à commettre le délit, qu'elle ne lui fera pas faux bon et qu'il ne le dénoncera pas. En d'autres termes, il doit s'assurer que la présence de l'autre individu est un aspect intéressant à la commission du crime. Comme certaines cibles deviennent intéressantes que lorsqu'il y a plusieurs individus d'impliqués (Tremblay, 1993), cela peut expliquer le désir d'utiliser la co-délinquance comme forme de passage à l'acte, ce qui laisse insinuer une relation particulière entre la co-délinquance et le type de crime commis.

Le fait de mettre l'attention sur le type de crime commis fait référence aux théories structurantes du crime, qui se veulent être l'explication du passage à l'acte par la découverte des conditions encourageant cet acte. Cette théorie est l'opposé des théories motivationnelles, qui elles, tentent d'expliquer pourquoi un individu serait motivé à commettre un délit, alors qu'une autre personne ne le fera pas (Cullen, 1984). À titre d'exemple, selon nos données³, il y a 76,1 % des individus qui agissent seulement en solitaire, alors que 13,4 % des personnes ont opté que pour le mode en co-délinquance et finalement 10,5 % ont usé d'une stratégie mixte (solo et co-délinquance) pour commettre leurs actes criminels. Ces résultats montrent que le passage à l'acte est une variable très dynamique, d'où l'importance d'utiliser des variables non statiques pour tenter d'expliquer ce phénomène, telles les conditions entourant le passage à l'acte.

De ce fait, les théories structurantes sont souvent laissées de côté (Cullen, 1984), au profit des théories motivationnelles, toutefois, elles gagnent à être utilisées conjointement, car comme le souligne Cullen (1984: 167) « *such investigations contain the potential advantages of making the structuring perspective truly manifest and encouraging additional explorations of circumstances that account for the forms of deviance people select* ». En d'autres termes, les théories structurantes du crime tentent d'expliquer pourquoi un crime quelconque est perpétré plutôt qu'un autre, ce que ne permettent pas nécessairement les théories motivationnelles, l'accent étant mis sur l'individu. De plus : « *without the benefit of a structuring perspective, the full etiological effects of some variables may be left unknown* » (Cullen, 1984: 161) et c'est ce que nous croyons concernant la variable du type de crime. Celle-ci n'a pas été utilisée à son plein potentiel ayant été abordé surtout avec un angle motivationnel.

De ce fait, nous désirons aborder la co-délinquance et la variable du type de crime selon la théorie structurante du crime. En effet, nous étudierons la co-délinquance en expliquant quelles sont les meilleures conditions pour le passage à l'acte avec

³ Pour réaliser ce calcul, la base de données représentant la population a été utilisée pour avoir une plus grande précision de résultats et non pas l'échantillon.

un autre individu au minimum. Pour bien cerner les meilleures conditions de co-délinquance, nous devons maximiser chacune des variables à l'étude, principalement le type de crime commis, puisque cette avenue a été très peu exploitée jusqu'à présent. Naylor (2003) explique pourquoi il est nécessaire d'user d'une telle méthode, et ce, en portant une attention qu'aux crimes engendrant des revenus illégaux :

Indeed, on one level, the very term "crime" as a composite category is misleading. Ultimately what is important is not "crime" but "crimes", a term which automatically focuses attention onto what makes them different instead of forcing upon wide range of offences an artificial unity. Applied to profit-driven offences the composite category of crime' lumps together actions which, judged in terms of their inherent nature and/or consequences, are quite distinct- some involve force or fraud, and some free-market exchange; some have victims and some have clients; some occur by stealth at night and some take place in normal business context by day; some are plotted by men with black eye-patch in smoky dives and some by people in the latest brand-name sportswear on the golf fairway. The only thing they have in common, apart from the motive of money (which may be only a partial explanation) is that they violate statutes which prescribe criminal sanctions for certain acts (Naylor, 2003: 83).

Naylor a raison lorsque celui-ci mentionne qu'il est nécessaire de détailler la variable du type de crime puisqu'effectivement, chaque délit est différent les uns des autres. Ceci porte à croire que le recours à la co-délinquance sera effectivement distinct pour chaque délit suggéré dans cette recherche.

En résumé, nous nous référerons à la théorie structurante du crime de Cullen (1984) pour expliquer pourquoi un événement a été commis à plus d'un individu alors qu'un autre ne l'a pas été. Quelles sont les conditions qui expliquent le passage à l'acte en co-délinquance? D'un autre côté, nous avons décidé d'optimiser la variable du type de crime, du fait que ce fut une lacune dans les recherches précédentes, mais également parce que chaque infraction est différente l'une de l'autre, comme le soutient Naylor (2003). De plus, comme chacune des variables introduites dans l'étude sera maximisée, les conditions expliquant le passage à l'acte en co-délinquance seront plus justes.

Donc, dans ce mémoire, nous aurons un objectif principal, de même que trois objectifs spécifiques associés à des hypothèses, que voici :

Objectif principal : Déterminer quels sont les éléments prédisant le passage à l'acte en co-délinquance.

Objectifs spécifiques :

- 1) Le premier objectif spécifique est d'examiner la cohérence entre les données utilisées et celles des études déjà existantes.

Le premier objectif spécifique n'a pas de relation directe avec la théorie structurante du crime. Toutefois, si nos données s'avèrent être incohérentes, peu importe la théorie utilisée, les résultats qui seront extraits seront de qualité douteuse. Alors que si la cohérence entre les données est validée, l'apport de la théorie structurante dans l'étude ne pourra que bonifier les connaissances sur la co-délinquance, car une nouvelle vision sera mise de l'avant.

Afin de déterminer la cohérence des données utilisées, celles-ci seront comparées avec celles des études antérieures. De ce fait, si nous nous reportons aux différents écrits ayant traité de la question avec des données d'arrestations, nous émettons comme hypothèse qu'environ 10 % des participations criminelles seront perpétrées en co-délinquance. À titre d'exemple, Van Mastrigt (2008) a conclu que 10.4 % des événements inclus dans sa base de données ont été commis par plus d'un individu, alors que ce pourcentage est de douze pour l'étude d'Hodgson (2007) et de dix-sept pour la recherche de D'Alessio et Stolzenberg (2010).

- 2) Le deuxième objectif spécifique est de dresser un portrait sur l'utilisation de la co-délinquance au Québec entre 2002 et 2009.

Le deuxième objectif spécifique n'a pas de lien direct avec la théorie préconisée. Cependant, le portrait descriptif permettra d'avoir non seulement une idée de l'utilisation de la co-délinquance sur le sol québécois, mais permettra également de

faire un premier dépistage quant aux conditions les plus importantes de la commission d'actes criminels en co-délinquance.

- 3) Finalement, le dernier objectif spécifique est la détermination des conditions qui encouragent la commission d'acte criminel en co-délinquance, tout en détaillant la variable du type de crime commis.

Le dernier objectif spécifique a quant à lui un lien direct avec la théorie structurante du crime, puisque les conditions entourant le passage à l'acte en co-délinquance seront déterminées. De ce fait, les variables seront analysées selon un angle structurel et non pas motivationnel.

En prenant en considération les éléments théoriques et les écrits déjà existants, voici plusieurs hypothèses en lien avec cet objectif spécifique. Tout d'abord, la co-délinquance devrait diminuer avec l'âge. De plus, le fait d'être une femme pourrait encourager le recours à la co-délinquance, hypothèse établie selon les résultats des analyses multivariées effectuées par Van Mastrigt (2008) et Van Mastrigt et Farrington (2009). La troisième condition qui sera observée se réfère aux antécédents criminels de l'individu. Toutefois, il n'est pas facile d'émettre une hypothèse, car les conclusions des écrits scientifiques vont dans les directions opposées. Cependant, il est possible de penser, tout comme l'indiquent les résultats des analyses multivariées déjà existantes, que le nombre d'antécédents criminels, dans le cas présent, le nombre d'arrestations antérieures ne fera pas augmenter la propension au passage à l'acte en co-délinquance. Peut-être que les délinquants ayant le plus d'antécédents criminels sont moins enclins à utiliser la co-délinquance? Étant plus expérimentée, l'aide d'une autre personne ne serait pas nécessaire et/ou avantageuse? Quatrièmement, il est possible de croire que l'urbanité serait une condition favorisant le recours à la co-délinquance, puisque la grande ville engendre un anonymat que ne procure pas une petite ville. De plus, comme il y a davantage d'individus, peut-être que les délinquants motivés auraient plus d'opportunités de trouver un co-délinquant pour le passage à l'acte. Finalement, en ce qui concerne le type de crime, nous croyons qu'il s'agit de la condition principale expliquant le recours à un autre individu pour commettre un

acte criminel et que le recours à la co-délinquance variera selon le crime perpétré. Pour émettre une telle hypothèse, nous nous basons non seulement sur la théorie structurante du crime, mais également selon les résultats des analyses multivariées effectuées. En effet, les résultats montrent que la variable du type de crime commis représente le prédicteur le plus important de la co-délinquance (Daly, 2005; Van Mastrigt, 2008; Van Mastrigt & Farrington, 2009), sans toutefois que ce lien soit exploité à son plein potentiel, puisque la variable n'est pas très détaillée dans les analyses jusqu'à présent.

Chapitre 2

Méthodologie de la recherche

Le second chapitre porte sur la méthodologie utilisée pour la réalisation de ce mémoire. Dans un premier temps, une présentation de la population dans laquelle a été extrait l'échantillon sera effectuée. Dans un deuxième temps, l'échantillon ayant été utilisé sera exposé. Dans un troisième temps, les variables dépendantes et indépendantes seront mises de l'avant et finalement, il y aura une présentation des analyses effectuées. Avant d'entamer la méthodologie employée, il est important de rappeler que l'objectif principal de cette recherche est de déterminer quelles sont les meilleures conditions pour qu'un crime soit perpétré en co-délinquance. De plus, cet objectif principal se subdivise en trois objectifs spécifiques. Tout d'abord, nous désirons démontrer la cohérence des données utilisées dans le cadre de ce mémoire versus les données utilisées antérieurement par les autres chercheurs s'étant intéressés à la question. Ensuite, comme, ce type d'étude n'a jamais été menée jusqu'à présent au Québec, alors nous trouvons approprié de dresser un portrait de l'utilisation de la co-délinquance en territoire Québécois, ce qui nous permettra d'avoir une vue d'ensemble de cette pratique par les délinquants. Et finalement, en lien avec l'objectif principal, nous déterminerons quels sont les meilleurs prédicteurs de la co-délinquance, d'un point de vue quantitatif, mais tout en mettant une attention particulière sur la variable du type de crime commis.

2.1 La méthodologie utilisée

2.1.1 La population

Une base de données comprenant les arrestations policières a été utilisée et celle-ci nous a été fournie par la Sureté du Québec. Il s'agit d'une extraction de données du *Module d'information policière* (MIP). Contrairement à la déclaration uniforme de la criminalité qui se veut, être une base de données statistique où l'objectif est de : « *mesurer la fréquence des crimes dans la société canadienne ainsi que leurs caractéristiques* » (Statistiques Canada, 2011: site web). Le module d'information policière recense tous les rapports d'événements, donc tous les rapports d'arrestation qu'il y a eu sur le territoire québécois, arrestations pour lesquelles il y a suffisamment de preuve pour que l'individu soit accusé, sans que celui-ci ait été

nécessairement condamné. Le MIP est un outil utilisé tous les jours par les instances policières pour la recherche d'informations, alors que la déclaration uniforme de la criminalité (DUC) génère des statistiques criminelles agrégées qui sont principalement utilisées par des gestionnaires ou des chercheurs (Statistiques Canada, 2011). Il est vrai cependant que les données de la DUC proviennent d'un sommaire des événements (nombre d'affaires criminelles, classement de ces affaires, mises en accusation, et ainsi de suite) de 204 corps de police canadiens, d'où la similitude entre les deux bases de données.

La base de données fournie par la Sûreté du Québec a nécessité quelques manipulations méthodologiques, afin que celle-ci soit utilisable pour ce mémoire, et ce, pour diverses raisons. Tout d'abord, celle-ci incluait tous types d'arrestations, que ce soit pour un acte criminel, pour une infraction au Code de la route ou même pour des infractions contre les différents ministères. Dans la base de données utilisée pour la présente recherche, seulement les arrestations pour des actes criminels ou pour des actes en lien avec les substances illicites ont été retenues.

Une étape cruciale dans la conception était la détermination des individus, à savoir si les individus présents en doublon dans la base de données correspondaient bien aux mêmes personnes, dans ce sens, est-ce que l'individu « X » qui est impliqué dans le délit #25 est bel et bien la même personne « X » qui est également impliquée dans le délit #75. La Sûreté du Québec s'est assurée de faire ces vérifications avant de nous transmettre les données. Pour ce faire, les analystes de la Sûreté du Québec ont utilisé plusieurs critères d'association, tels que le code d'empreinte digitale, les dates de naissance, les numéros de téléphone, les adresses, les genres, les noms, de même que les prénoms des différentes personnes. Ils ont conclu qu'en utilisant cette méthode les risques d'erreur de personne étaient très minimes, soit moins d'un pourcent de la base de données totale. Ainsi, lorsqu'un numéro d'identité est en doublon dans la base de données, il y a plus de 99 % des chances qu'il s'agisse de la même personne.

Les données présentaient des arrestations pour des événements s'étant produits il y a plusieurs années, toutefois, seulement les données des sept dernières années ont été conservées, soit les arrestations survenues entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2009. La raison pour laquelle ce sont ces sept années qui ont été sélectionnées est due à la rétention des données. La rétention étant le délai pour lequel les données sont conservées dans les systèmes informatiques et ceux-ci diffèrent selon le type de crime ayant été commis. Par exemple, les données sont conservées pour une période de 30 ans pour un homicide, alors que ce délai n'est que de sept ans pour un vol de plus de 5 000 \$. Comme le délai minimal est de sept ans, ceci explique pourquoi seulement les sept dernières années de la base de données ont été conservées. Il est à noter que peu d'études ont sept années complètes de données d'arrestations pour mener leurs analyses, seules les recherches de Carrington en 2002 et de Daly en 2005 ont examinés plus de sept années, soit respectivement, huit et neuf ans. Nos sept années de données nous permettront de dresser un portrait complet de l'usage de la co-délinquance au Québec.

Le module d'information policière comporte certaines limites que voici. La première limite concerne les variables dont il est possible d'en extraire les données. Selon les analystes de la Sûreté du Québec, d'un point de vue de la recherche, il n'y a que quelques variables qui s'avèrent être utilisables, car la validité des autres est douteuse. En fait, les analystes nous ont mentionné qu'ils nous avaient fourni les variables étant les plus fiables, soit les variables suivantes : le numéro de l'événement, le numéro de l'individu, le genre de l'individu, la date de l'événement, le code municipal où le délit a eu lieu et bien entendu, le crime pour lequel la personne a été arrêtée. Les analystes nous ont confirmé que les autres variables, par exemple l'ethnicité, sont sujettes à interprétation par les policiers au moment où ils remplissent le formulaire d'arrestation. Conséquemment l'information quant à ces variables est de moins bonne qualité, ce qui explique pourquoi celles-ci n'ont pas été transmises par la Sûreté du Québec.

La deuxième limite de cette base de données fait référence à l'âge des individus inclus. En effet, il existe une grande divergence entre les données utilisées dans le cadre de cette recherche et celles des études antérieures à propos de l'âge des individus. Dans la base de données utilisée pour ce mémoire, seulement les informations sur les personnes adultes sont incluses, et ce, par souci de confidentialité, alors que dans les études antérieures, les informations portaient soit sur la population totale (juvénile et adulte) ou que sur les juvéniles. De plus, il semble y avoir un consensus voulant que la co-délinquance soit principalement présente chez les jeunes, malheureusement de notre côté, nous serons dans l'impossibilité d'aller rechercher de l'information à cet égard.

La troisième que nous avons identifiée provenant des données du module d'information policière correspondant à la ville d'où proviennent les données. Il appert que la ville de Québec, de même que la ville de Gatineau sont sous-représentées, puisqu'ils sont encore dotés d'un vieux système informatique ne leur permettant pas d'alimenter toutes les arrestations qui sont survenues sur le territoire. Malheureusement, cela correspond à deux des dix plus grandes villes du Québec, ce qui a inévitablement un impact sur le nombre de données incluses dans la base de données, mais ceci sera abordé ultérieurement.

La quatrième limite que nous devons absolument mettre de l'avant fait référence au chiffre noir des arrestations criminelles. En effet, malgré le nombre très élevé d'événement que compose notre base de données, il est clair que cela ne fait pas référence à tous les événements criminels qui sont perpétrés, puisque bon nombre d'entre eux passent incognito envers les instances policières. Il faut donc garder en tête, tout au long de la lecture, que les résultats qui sont interprétés font référence aux événements connus et non pas à tous les actes criminels perpétrés au Québec. Cependant, toute étude criminologique fait face à ce chiffre noir, ce qui n'empêche en aucun cas la comparaison entre les différentes recherches.

Le dernier aspect que nous désirons aborder dans cette section peut être considéré à la fois comme une limite ou bien comme un avantage. Comme mentionné à quelques reprises, nous avons opté pour des données d'arrestations pour

comprendre davantage la co-délinquance. Cependant, beaucoup d'études passées ont utilisé un type de données tout à fait différent, soit des données provenant des tribunaux ou des données autorévéloées, ce qui rend les comparaisons impossibles avec ces recherches, puisque l'unité de comparaison n'est pas du tout le même, ce qui correspond à une limite. Toutefois, les recherches les plus contemporaines ont également utilisé des données d'arrestations, ce qui nous permet de comparer nos résultats aux leurs, ce qui est perçu comme un avantage.

2.1.2 L'échantillon

Une fois le remaniement des données effectué et la mise en garde concernant l'origine des données pris en compte, cela a permis de construire une seconde base de données comprenant 939 692 participations criminelles, 852 476 événements criminels et 343 629 individus adultes distincts, ce qui correspond aux arrestations survenues entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2009 au Québec.

Pour vérifier si le nombre de cas inclus dans la base de données est représentatif de la situation du Québec, quelques calculs sommaires ont été effectués. Pour ce faire, nous prenons comme point de comparaison les données utilisées par Carrington en 2002. Celui-ci a eu recours aux données de la déclaration uniforme de la criminalité pour une période de 8 ans, soit de 1992 à 1999, et ce, pour 6 des 13 provinces et territoires canadiens, totalisant un nombre de 2.9 millions d'incidents criminels. La déclaration uniforme de la criminalité est en fait une base de données pour laquelle : « *les services de police organisés doivent comptabiliser les infractions qui leur sont signalées par la population. Chaque mois, les services de police doivent compiler l'ensemble des infractions [...] et envoyer le tout au Bureau de la statistique* » (Ouimet, 2005: 23-24).

Ainsi, Carrington (2002) mentionne que : « *During 1992-1999, Québec accounted for 25 percent of the population, 57 percent of the population of areas served by police forces reporting to the UCR2 Survey* » (p. 310). Voici donc le calcul qui a été mené :

$$\frac{2.9 \text{ millions d'incident} * 57 \%}{8 \text{ années}} = x * 7 \text{ années}$$

Selon ce calcul très sommaire, nous devrions avoir 1 446 375 incidents criminels et nous en avons que 939 692. Cependant, il ne faut pas oublier que nous n'avons que les données adultes d'incluses et que les données de deux des dix villes majeures ne sont comptabilisées que partiellement dans le module d'information policière. Alors que Carrington (2002), de son côté, n'a pas ce problème puisque toutes les données des individus sont comptabilisées, peu importe que ce soit un juvénile ou un adulte, et nous pouvons penser que les données de toutes les grandes villes québécoises sont également inscrites, et ce, si nous nous reportons au propos de Ouimet (2005) : « *Ce programme [DUC2] a été implanté de manière progressive à travers le pays, mais sa couverture n'est pas totale. Au Québec, en 1997, c'est environ 95 % de la criminalité qui est déclarée* » (p. 31). Malgré l'écart, nous pouvons conclure que les données utilisées dans le cadre de cette recherche sont représentatives de la situation québécoise, puisqu'elles sont tout de même comparables avec les données de l'étude de Carrington.

Comme la représentativité des données a été démontrée, il convient maintenant de traiter de l'échantillon utilisé. Même si certaines manipulations méthodologiques ont été réalisées sur la base de données fournie par la Sûreté du Québec, il s'avère que celle-ci représente la population, en ce sens où toutes les arrestations ont été comptabilisées au Québec entre 2002 et 2009, et ce, pour les délinquants adultes y sont inscrites. Toutefois, nous jugeons préférable de travailler avec un échantillon de cette dite population puisque comme le souligne Bégin (s.d.): « *dans nombre de cas, il s'avère tout simplement impossible d'étudier toute la population, parce que ce serait trop risqué, paradoxal ou trop exigeant [...] Il s'avère moins complexe de prendre un échantillon* » (site web). Dans notre cas, il s'avère complexe d'étudier la population due au nombre faramineux de cas, dans ce sens où tous les résultats des analyses s'avéreraient significatifs (à cause du nombre de cas) et cela nous empêcherait de faire de l'inférence statistique. De plus, si nous utilisons la population pour mener les analyses, les problèmes de puissance statistiques, soit

les erreurs de type II seraient nulles (Bégin, s.d.). Ainsi, des analyses supplémentaires devraient être réalisées pour déterminer si la relation significative entre la variable indépendante et dépendante est due au trop grand nombre de cas dans l'analyse ou bien parce qu'il existe bel et bien un lien. De ce fait, il est préférable de travailler avec un échantillon. Pour extraire celui-ci, nous avons utilisé la méthode d'échantillonnage aléatoire simple (Angers, 2000) et nous avons extrait un pourcent des données : « avec une population comptant une ou quelques dizaines de milliers d'éléments contrairement à ce qu'on peut penser spontanément, il n'y a pas lieu d'ajouter beaucoup de cas puisque 1 % de la population est suffisant » (Angers, 2000: 133).

Les dernières recherches ayant traité de la co-délinquance ont étudié le tout selon trois unités d'analyses, soit : les participations criminelles, les événements criminels et les individus. Tout d'abord, le format le plus simple soit les individus, qui fait référence à chaque personne ayant subi une arrestation au cours de la période fenêtre de l'étude. Quant à eux, les événements criminels renvoient à chaque arrestation qu'il y a eu entre 2002 et 2009. Et finalement, les participations criminelles représentent une arrestation criminelle pour un individu (Carrington, 2009; Van Mastrigt, 2008). Comme une image vaut mille mots, voici un tableau extrait de Van Mastrigt (2008: 28) représentant ces trois unités d'analyse.

<i>Ligne #</i>	<i># de délit</i>	<i># de personne</i>	<i>Type de délit</i>	<i>Genre du délinquant</i>
<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>Cambriolage</i>	<i>Homme</i>
<i>2</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>Cambriolage</i>	<i>Femme</i>
<i>3</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>Voie de fait</i>	<i>Homme</i>
<i>4</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	<i>Vol à l'étalage</i>	<i>Homme</i>
<i>5</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>Vol à l'étalage</i>	<i>Homme</i>
<i>6</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>Vol à l'étalage</i>	<i>Femme</i>

Il y a donc six participations criminelles, trois événements criminels différents et quatre individus distincts. Ces méthodologies permettent, pour une même base de données, d'analyser le phénomène selon différentes possibilités.

Ainsi, pour répondre à nos objectifs les analyses seront menées sur 9 103 participations criminelles, sur 8 243 événements et sur 3 356 individus, ce qui représente un pourcent de la population. Tout au long du chapitre suivant, la quasi-

totalité des analyses sera effectuée en utilisant les participations criminelles comme unité d'analyse. La raison de cette stratégie est fort simple. En utilisant les participations criminelles comme unité d'analyse, cela nous permet d'analyser simultanément les variables individuelles et les variables reliées aux événements (Reiss, 1988; Sarnecki, 2001; Van Mastrigt, 2008). Tandis que si nous avions opté pour les individus comme unité d'analyse, nous n'aurions pas eu les informations reliées aux événements criminels dans les analyses et si nous avions choisi l'optique des événements, les informations individuelles auraient été absentes à leur tour.

2.1.3 Les variables à l'étude

Pour ce qui est des différentes variables étudiées, plusieurs manipulations de celles-ci ont été nécessaires avant d'entamer les analyses. Voici donc une présentation de chacune de ces variables. Il sera présenté non seulement les variables, mais également, les codifications concernant chacune d'entre elles.

Dans un premier temps, il sera question de la variable dépendante. Celle-ci indique si l'événement a été commis en co-délinquance oui ou non. Cette codification n'est pas différente de celle utilisée dans les autres études et il s'agit d'une variable catégorielle qui se répond par l'affirmative (présence de co-délinquance = 1) ou la négative (absence de co-délinquance = 0).

L'objectif principal de cette recherche étant de déterminer quels sont les éléments prédisant le passage à l'acte en co-délinquance, il y a donc plusieurs variables indépendantes. La première variable indépendante incluse dans l'étude est l'âge des individus. Dans la base de données qui nous a été transmise, seulement l'année de naissance de l'individu était présente, un calcul a donc été réalisé pour avoir l'âge de l'individu au moment où il y a eu arrestation. La formule employée est :

$$\text{Année d'arrestation} - \text{Année de naissance} = \hat{\text{Âge au moment de l'arrestation}}$$

Cette formule n'est pas parfaite, dans ce sens où de la précision est perdue en n'ayant que les années et non pas les mois et les jours, mais c'était la meilleure

option qui s'offrait à nous. La variable a été conservée sous un format continu afin d'avoir le plus de précision possible, aspect qui aurait également été perdu si l'option des catégories d'âge avait été privilégiée.

La dispersion des différents âges est assez grande, variant de 18 ans à 180 ans. Comme il est peu probable que des individus de plus de 80 aient commis des actes criminels et que cela soit dû à une erreur de saisie, nous avons tronqué la variable à 80 ans. Ainsi lorsqu'il est question de l'âge, les onze individus (0,1 % de l'échantillon) âgés de plus de 80 ans sont considérés comme manquants dans les analyses. Nous avons également songé à utiliser le logarithme à la base 10 de l'âge comme variable. Toutefois, cela n'entraînait pas une grande différence au niveau de la distribution de la variable et n'améliorait que de quelques dixièmes la variance expliquée des analyses multivariées. De ce fait, nous avons décidé de garder la variable de l'âge dans son état initial, étant plus facile à interpréter et à comparer avec les études existantes, ces dernières n'ayant pas utilisé une variable transformée selon le logarithme à la base 10.

La deuxième variable indépendante de l'étude est le genre de l'individu qui a subi une arrestation policière. Il s'agit d'une variable catégorielle, être un homme (0) ou bien être une femme (1). Aucune modification dans la codification n'a été nécessaire dû à la simplicité de cette variable.

La troisième variable indépendante réfère aux antécédents criminels de l'individu. À noter que par antécédents criminels, nous faisons référence aux arrestations antérieures. Comme la base de données ne contient que les données pour les adultes, il n'y a donc que les antécédents criminels, une fois rendus à l'âge adulte qui sont compilés. Tout comme pour l'âge, cette variable a été maintenue sous sa forme de variable continue pour en garder toute la précision, aucune manœuvre méthodologique n'a été menée. Cette variable varie d'aucun antécédent à 455 antécédents criminels. Cette variable a été compilée à l'aide du numéro unique de l'individu et du numéro de l'événement, ainsi à chaque fois que l'identifiant de la personne (numéro unique) revenait dans la base de données, pour un numéro d'événement différent, automatiquement, cela compilait un antécédent criminel. Il

est important de préciser que cette manipulation a été effectuée avant d'extraire l'échantillon de 1 %, de ce fait, nous avons toutes les arrestations de comptabilisées et non pas seulement celles de l'échantillon. Contrairement à l'âge, cette variable ne peut être erronée, puisqu'elle a été calculée à l'aide de son identifiant et des numéros d'événements, variables ne comportant pas d'erreur.

La quatrième variable indépendante incluse dans les analyses concerne l'urbanité. Cette variable se veut être un regroupement des villes les plus peuplées du Québec, soit les villes ayant plus de 100 000 habitants. Il s'agit d'une variable dichotomique, est-ce que l'événement a eu lieu dans une ville ayant plus de 100 000 habitants (1) ou non (0). Le point de coupure de 100 000 habitants a été choisi puisque nous considérons qu'une ville de plus de 100 000 personnes est une grande ville et comme il n'y a que neuf villes au Québec qui remplissent avec succès cette condition, nous trouvions que le point de coupure était adéquat. Malheureusement, plusieurs recherches ont été effectuées, à la fois dans la littérature et auprès des instituts de statistiques, mais rien ne nous a indiqué à partir de quel nombre d'habitants, une ville peut être considéré comme une grande ville, ce qui explique pourquoi nous avons dû établir un point de coupure par nous-mêmes.

Pour déterminer la population des villes, les données du recensement de 2006 ont été utilisées (Statistiques Canada, 2008)

Tableau I Répartition de la population dans les villes de plus de 100 000 habitants au Québec

Position	Ville	Population	Nombre de participations criminelles
1	Montréal	1 620 693	1985
2	Québec	491 142	713
3	Laval	368 709	417
4	Gatineau	242 124	409
5	Longueuil	229 330	409
6	Sherbrooke	147 427	194
7	Saguenay	143 692	168
8	Lévis	130 006	90
9	Trois-Rivières	126 323	242

Comme vous pouvez constater, Montréal est une ville beaucoup plus peuplée que les autres villes urbaines, ainsi nous aurions pu décider de la considérer de façon distincte et non pas dans le même regroupement que les villes de 100 000 individus et plus. Cependant, nous avons décidé de ne pas le faire, puisque l'analyse privilégiée est une analyse de régression logistique. De ce fait, les variables indépendantes se doivent d'être sous forme catégorielles ou continues. Si nous avons considéré Montréal dans une catégorie distincte, cela nous aurait donné une variable à trois catégories, donc l'analyse de régression logistique n'aurait pu être effectuée. Et si nous avons décidé de créer deux variables indépendantes pour mesurer l'urbanité, par exemple : Montréal (1) et Non-Montréal (0), de même que Villes urbaines (1) et villes non-urbaines (0), nous aurions eu un problème de multicollinéarité, les deux variables indépendantes ayant un impact l'une sur l'autre. Nous avons donc conclu qu'il était préférable de garder la variable de l'urbanité en une variable dichotomique et de considérer Montréal comme toute autre grande ville de plus de 100 000 habitants.

Dans la base de données, les villes sont inscrites selon différents codes municipaux, toutefois plusieurs manipulations ont dû être menées pour faire des regroupements, à cause des nombreuses fusions municipales qu'il y a eu au cours des dernières années. Ainsi, la ville de Montréal n'est plus seulement Montréal dans les données, mais bien la composition de Montréal et de plusieurs autres arrondissements. Dans certaines villes, il y a eu des fusions et par la suite des « défusions », élément qui a été considéré pour la composition des variables. Pour connaître les différentes compositions de chacune des villes, il suffit de vous référer à la section des annexes.

Comme mentionné précédemment, deux des villes les plus peuplées du Québec ne participent que partiellement à l'alimentation du MIP dû à leurs vieux systèmes informatiques. Pour vérifier l'impact que cela pouvait avoir sur notre base de données, nous avons recensé les participations criminelles survenues dans chacune des villes. Nous constatons que cela peut avoir un impact, mais moins important que ce que nous avons envisagé. Selon un calcul mathématique sommaire, soit

une règle de trois, il appert qu'il devrait y avoir environ 601 participations criminelles pour Québec, si on compare cette ville avec Montréal. Alors que pour Gatineau, qui a une population très similaire à celle de Longueuil, les deux villes ont le même nombre de participations criminelles. De ce fait, nous affirmons qu'il est vrai que l'alimentation partielle de Québec et de Gatineau dans le MIP doit avoir un impact sur les données, toutefois, cet impact n'est pas dramatique si on se reporte aux données.

La dernière variable indépendante concerne le type de crime pour lequel une arrestation a eu lieu. Avant tout, il est important de rappeler que seulement les actes criminels ainsi que les actes reliés aux drogues ont été considérés. Nous avons décidé de diviser cette variable indépendante le plus possible pour deux motifs. Dans un premier temps, nous voulons répondre à l'hypothèse comme quoi le type de crime serait la condition principale pour qu'un événement soit commis en co-délinquance, et ce, en lien avec la théorie structurante du crime. Dans un deuxième temps, notre décision s'est alimentée des propos de Naylor (2003) et de Ouimet (2005) lorsque celui-ci affirme que : « *la criminalité ne peut être analysée par des catégories aussi grossières que violence, propriété ou autres crimes. L'étude [...] se fait crime par crime et, si indiqué, par sous-catégorie de crime* » (p. 90-91).

En ce qui concerne la confection de chacune des catégories, celle-ci s'est déroulée en quatre temps. Tout d'abord, au moment où nous avons obtenu les données extraites du module d'information policière, une liste de délit nous était également fournie avec un code associé pour chaque délit. Par exemple le code pour le meurtre au premier degré est 1110, le code pour le meurtre au deuxième degré est le 1120 et ainsi de suite. Toutefois, cette liste de délit a été bien confectionnée, puisque chaque catégorie de délit avait ses propres codes. Ainsi, tous, les délits commençant par le chiffre un (1) représentaient les délits contre la personne, tous les délits pour lesquels le premier chiffre était un deux (2) étaient des crimes contre les biens, alors que les crimes « autres » avaient pour premier chiffre le trois (3) et les crimes contre les drogues avaient le chiffre (4). Ce fonctionnement a

donc grandement facilité la création des deux grandes catégories que représentent les crimes contre la personne et les crimes contre les biens. Les crimes contre la personne représentent les délits qui comportent de la violence envers un individu ou même une menace de violence, alors que les crimes contre les biens font référence aux biens matériels, soit à l'acquisition ou à la destruction, tel que l'incendie criminel (Statistiques Canada, 2010).

Dans un deuxième temps, nous avons regroupé certains délits pour créer la catégorie des crimes de marché. Comme vous avez pu constater, des délits reliés aux drogues de même que d'autres délits composent la catégorie des crimes de marché. À notre connaissance, aucune étude traitant de la co-délinquance n'a eu recours à la catégorie des crimes de marché. N'ayant aucun point de comparaison au niveau de ce type d'étude, nous avons créé la catégorie des crimes de marché selon les dires de Morselli et Tremblay (2004) : « *market offenses involve consensual exchanges between customers* » (p.786). De ce fait, les infractions reliées aux drogues, aux jeux et paris, à la prostitution, de même que la pornographie juvénile peuvent être regroupées sous cette catégorie. La catégorie des délits de marché peut paraître tautologique, puisque par définition, il doit y avoir plus d'un individu d'impliqué dans ces délits. À titre d'exemple, pour faire un trafic de drogue, il doit y avoir inévitablement au moins deux personnes d'impliquées. Cependant, il est important de rappeler que nous utilisons les données d'arrestations. De ce fait, ce n'est pas parce qu'un individu est impliqué dans un trafic de cocaïne avec dix autres individus qu'il ne peut être arrêté seul pour ce délit. En effet, il est possible qu'il soit le seul de son groupe à subir une arrestation, si les dix autres personnes réussissent à s'échapper des autorités policières au moment prévu de l'arrestation. Contrairement à Tremblay (1993), qui lui indique que la co-délinquance n'implique pas seulement le moment présent, mais également le pré-crime et le post-crime, de notre côté, nous nous sommes concentrés que sur le moment de l'arrestation, soit le moment présent. Ce qui explique pourquoi il est possible qu'un individu soit impliqué dans un crime de marché, mais qu'il soit arrêté seul, donc selon notre perspective, qu'il ait agit en solo.

Dans un troisième temps, nous avons créé une liste des 28 délits détaillés. Pour ce faire, nous avons regroupé tous les délits étant similaires dans une seule et même infraction. Évidemment pour que des délits soient regroupés ensemble, ils devaient inévitablement faire partie de la même catégorie (par exemple, crimes contre la personne). À titre d'exemple, tous les délits faisant référence aux méfaits⁴ ont été regroupés pour constituer le délit; méfaits et le même processus a été effectué pour les vingt-six autres regroupements d'infractions.

➤ **Crimes contre la personne**

- Enlèvement
- Harcèlement
- Menaces
- Vol qualifié
- Extorsion
- Intimidation
- Incident en lien avec les armes à feu
- Infraction sexuelle
- Voies de fait
- Autre incident de violence
- Incident impliquant la mort d'un individu

➤ **Crimes contre les biens**

- Fraude
- Introduction par effraction
- Vol au-dessus de 5 000 \$
- Vol de véhicules
- Incendie criminel
- Méfaits
- Vol de moins de 5 000 \$
- Recel

➤ **Crimes de marché**

- Prostitution
- Pornographie juvénile
- Jeu et paris
- Possession en vue de trafic de drogue
- Autres infractions reliées aux drogues
- Import-export de drogue
- Possession de drogue
- Production de drogue
- Trafic de drogue

Dans un quatrième et dernier temps, certains délits ont dû être regroupés pour former une infraction plus globale, incluant les délits pour lesquels le nombre d'événements est trop petit pour effectuer des analyses. Par exemple, les délits impliquant la mort d'un individu ou une tentative de meurtre ont dû être inclus dans les autres incidents de violence, puisque nous n'avons que 19 participations criminelles pour ce délit entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2009. Petite

⁴ Les crimes composant ce délit sont : Méfaits dommage de plus de 5 000 \$, Méfaits dommage 5 000 \$ ou moins, Méfaits de plus de 5 000 \$ sur un véhicule, Méfaits de 5 000 \$ ou moins sur un véhicule, Méfaits (graffiti) de plus de 5 000 \$, Méfaits (graffiti) de 5 000 \$ ou moins et méfaits publics.

exception, il n'y a que vingt-quatre participations criminelles pour les incendies criminels et ce délit n'a pas été regroupé avec un autre. Nous voulions les combiner avec un autre délit contre les biens pour atteindre le nombre minimal de trente, mais nous n'avons trouvé aucun délit pouvant être associé et créer une catégorie « les autres crimes contre les biens ». La seule variable avec laquelle un pairage aurait pu être fait se reporte aux vols de plus de 5 000 \$, puisqu'il s'agissait de la deuxième infraction ayant le moins grand nombre de cas avec un total de quarante-quatre participations criminelles. Toutefois, les recherches antérieures démontrent que la co-délinquance est très présente pour les délits de vols, donc nous trouvons dommage de perdre de l'information quant à la relation co-délinquance et vols de plus de 5 000 \$. De ce fait, nous trouvons que l'impact était moindre au niveau de la recherche d'avoir une seule variable n'atteignant pas les standards méthodologiques, que de perdre de la précision au niveau des catégories de délits. De ce fait, le nombre final de catégories est de vingt-trois. Pour connaître le détail des incidents étant impliqués dans un même délit, il suffit de vous reporter à l'annexe III.

➤ **Crimes contre la personne**

- Enlèvement
- Harcèlement
- Menaces
- Vol qualifié
- Extorsion
- Incident en lien avec les armes à feu
- Infraction sexuelle
- Voies de fait
- Autre incident de violence

➤ **Crimes contre les biens**

- Fraude
- Introduction par effraction
- Vol au-dessus de 5 000 \$
- Vol de véhicules
- Incendie criminel
- Méfaits
- Vol de moins de 5 000 \$
- Recel

➤ **Crimes de marché**

- Autres délits de marché
- Possession en vue de trafic de drogue
- Prostitution
- Possession de drogue
- Production de drogue
- Trafic de drogue

Après avoir déterminé les 23 délits, de même que les quatre catégories, ceux-ci ont été codifiés pour que ce soit des variables dichotomiques, par exemple est-ce que

l'incident commis fait un acte de recel oui (1) ou non (0)? Est-ce que l'événement est une fraude oui (1) ou non (0)? Est-ce que l'incident fait référence à un acte de trafic de drogue oui (1) ou non (0)? Et ainsi de suite.

Une fois la création des catégories de délit effectué, nous nous sommes rendu compte d'une importante limite dans les données utilisées. En effet, le nombre de participations criminelles pour les crimes contre la personne est très similaire au nombre de participations criminelles pour les infractions contre les biens, alors que le nombre pour les crimes contre les biens devrait être approximativement deux (Carrington, 2002; Van Mastrigt, 2008) à trois (SPVM, 2012) fois plus élevé que le nombre de participation pour les crimes contre la personne. Pour expliquer cette limite importante, nous avons envisagé trois explications.

Tout d'abord, nous avons cru que les villes (Québec et Gatineau) participant le moins à l'alimentation du MIP, dû à leurs systèmes informatiques plus désuet, auraient pu décider d'y enregistré que les crimes contre la personne, ceux-ci étant de dangerosité plus élevé. Après vérification, cette explication doit être écartée, puisque le nombre de participations criminelles est sensiblement le même pour les crimes contre la personne et pour les crimes contre les biens.

La deuxième explication envisagée concerne le choix du délit pour la création de la base de données. Dans la base de données du MIP, pour une même participation criminelle, il peut y avoir quatre délits de commis, qui sont classés en ordre d'importance. Ainsi, le premier délit est de dangerosité plus élevé que le deuxième, qui lui est de nature plus importante que le troisième et ainsi de suite.

De notre côté, nous avons pris en considération que le premier délit. Il s'avérait complexe de traiter les autres infractions sans fausser les données. En effet, toutes les informations pour une même participation criminelle se retrouvent assignées à une seule ligne dans la base de données, peu importe qu'il y ait une, deux, trois ou même quatre infractions pour cette même participation criminelle. Alors, si nous voulions traiter des deuxièmes, troisièmes et quatrièmes infractions, nous devons trouver une méthode pour ne pas dupliquer, l'âge, le genre et les autres variables

indépendantes tout en considérant les infractions multiples. Mais comme, nous trouvons le tout complexe, nous avons décidé de se concentrer que sur la première infraction. Pour être plus concret, voici un exemple. Si une personne «X» a commis un vol qualifié et un acte de recel dans la même participation criminelle, nous avons pris en compte que le vol qualifié dans nos données, puisque nous n'étions pas en mesure de traiter du vol qualifié et du recel, tout en considérant l'âge, le genre, les antécédents criminels et l'urbanité qu'une seule fois. Mais peut-être que les autres études ayant traitées du sujet ont considéré les multiples délits pour une même participation criminelle, ce qui pourrait expliquer la différence entre les recherches.

Mais après vérification, nous pouvons affirmer que cette hypothèse explique en partie la différence entre la recherche actuelle et celles effectuées antérieurement. Carrington (2002), qui a utilisé des données similaires aux nôtres a également utilisé que l'infraction la plus importante par participation criminelle. Selon ce constat, nous devrions rejeter notre hypothèse.

Toutefois Van Mastrigt (2008) a préféré utilisé une méthode différente, soit : « *include only one count of each offence type per perpetrator/ group per day* » (p.26). La méthode de Van Mastrigt est à la fois moins restrictive que la nôtre, mais en même temps, elle l'est tout autant. En effet, avec sa méthodologie, elle peut ainsi avoir accès aux infractions multiples d'une même participation criminelle, si les infractions sont différentes les unes des autres. Toutefois, si l'individu ou le groupe d'individu commet la même infraction et récidive dans la même journée, une seule infraction sera prise en compte, alors que de notre côté, s'il s'agit de participations criminelles différentes, les délits seront tous considérés. Devant ce constat, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que la différence de résultat entre les recherches repose que sur la méthodologie employée, puisque Carrington a utilisé la même méthode que nous et Van Mastrigt, malgré le fait que sa méthodologie soit différente, celle-ci est tout aussi restrictive que la nôtre. Sans que ce soit la raison principale de cette différence, il est toutefois essentiel de garder cet aspect en tête.

Toujours dans la même lignée, et ce, même si Carrington (2002) a utilisé la même méthode que nous, soit la sélection que de la première infraction, nous avons tout de même décidé d'aller un peu plus loin dans la vérification. De ce fait, nous avons extrait un tableau de fréquence (Tableau II) représentant le nombre d'infractions pour chaque catégorie de délit selon leur rang d'inscription dans la base de données. Comme nous n'avons sélectionné que le premier délit, peut-être que la différence entre le nombre de crimes contre la personne et le nombre de crimes contre les biens s'explique par les deuxièmes, troisièmes et quatrièmes infractions. Pour avoir le plus de précision possible, nous n'avons pas utilisé l'échantillon, mais bien la base de données représentant la population. Selon les dires de Carrington (2002), de Van Mastrigt (2008) et du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) (2012), nous devrions être en mesure de déceler une grande différence entre le total des crimes contre la personne et le total des crimes contre les biens.

Tableau II Tableau de fréquence des infractions selon les catégories de délits et selon le rang de l'infraction

Catégorie	Contre la personne	Contre les biens	Crimes de marché	Autres délits	Total
Premier délit	341 420	310 291	94 915	193 066	939 692
Deuxième délit	26 528	53 388	21 225	28 846	129 987
Troisième délit	3 644	8 217	6 201	8 892	26 954
Quatrième délit	905	1 262	1 450	2 763	6 380
Total	372 497	373 158	123 791	233 567	1 103 013

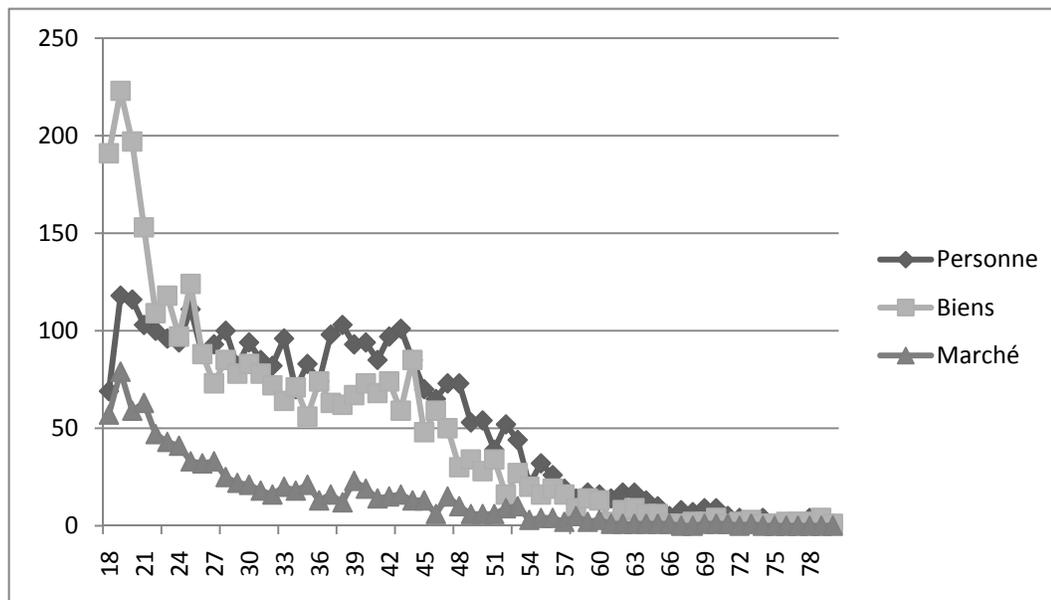
Nous constatons qu'il n'y a pas une grande différence entre les crimes contre la personne et les crimes contre les biens, et ce, même si tous les délits sont considérés.

Il serait possible de croire que cela est dû à confection des catégories d'infractions. En effet, nous n'avons pas tous utilisé la même méthode pour comptabiliser les crimes contre la personne, les crimes contre les biens et les autres crimes. Par exemple, de notre côté, tout comme Van Mastrigt (2008), nous avons décidé d'inclure les infractions reliées aux armes à feu dans les crimes contre la personne, alors que le SPVM (2012) les a considérés dans les « autres infractions ». Nous croyons qu'effectivement cela a pu avoir un certain impact, mais pas à un point tel

où le nombre total de crimes contre les biens serait deux fois plus important. Il faut donc envisager une autre explication.

Finalement, la troisième explication que nous avons prise en considération se rapporte à notre échantillon. Comme mentionné à plusieurs reprises, seulement les personnes âgées de 18 ans et plus sont incluses dans notre base de données, alors peut-être que les personnes adultes sont plus enclines à commettre des actes contre la personne? Pour vérifier le tout, nous avons réalisé un graphique qui représente le nombre de participations criminelles pour chaque âge et selon le type de crime commis.

Figure 1 Nombre de participations criminelles pour chaque âge et selon le type de crime commis.



Selon la figure 1, notre hypothèse est confirmée, soit que les personnes de 18 ans et plus opèrent davantage pour les crimes contre la personne, comparativement aux crimes contre les biens. Nous remarquons que pour les personnes se situant entre 18 et 21 ans, les crimes contre les biens sont les plus populaires, mais que plus l'âge augmente, plus il y a de crimes contre la personne de commis. Ce changement de pratique pourrait expliquer pourquoi, dans notre base de données, le nombre de participations criminelles pour les crimes contre la personne est très similaire au nombre de participations criminelles pour les crimes contre les biens.

À l'opposé, les délinquants juvéniles optent principalement pour des crimes contre les biens (Ouimet 2005). Selon Ouimet (2005) : « *le nombre de personnes arrêtées pour un crime violent atteint un sommet à 17 ans et diminue modérément par la suite, alors que les arrestations pour les crimes contre la propriété atteignent un sommet à 16 ans et diminue rapidement par la suite* » (page 102) et c'est exactement ce mouvement qu'on observe avec les courbes sur la figure 1. Il est également reconnu qu'il y a beaucoup plus de délinquant de jeune âge, en effet : « *plus de jeunes, donc plus de crimes* (Ouimet, 2005: 100).

De ce fait, comme il y a plus de juvéniles qui commettent des infractions, que des personnes adultes et que ceux-ci commettent principalement des délits contre les biens, il est donc cohérent que nous observions une grande différence entre nos données et celles des autres recherches quant au nombre de participations criminelles relatives aux crimes contre les biens. Puisqu'il faut rappeler que les recherches antérieures ont eu recours aux données juvéniles, alors que nous n'avons que les arrestations des individus de 18 ans et plus, donc des individus commettant beaucoup moins d'infractions criminelles et perpétrant davantage de crime contre la personne.

2.2 Stratégie analytique

Comme chacune des variables incluses dans ce mémoire a été mise de l'avant, voici un aperçu de la stratégie analytique qui sera utilisée, celle-ci étant composée de deux étapes. Première étape, des analyses univariées seront effectuées. Les analyses descriptives permettront de dresser le portrait de l'utilisation de la co-délinquance au Québec entre 2002 et 2009, de même que de vérifier la concordance des données utilisées pour cette recherche avec celles des études antérieures. Dans cette même étape, il y aura également une présentation des résultats bivariés, analyses qui permettent d'établir la pertinence d'inclure une variable indépendante dans les analyses multivariées, parce que celles-ci permettent d'identifier si une relation existe entre deux variables (une variable dépendante et une variable indépendante) ou non (Jalby, 2011).

La deuxième étape analytique sera constituée d'une analyse de régression logistique, celle-ci permettant d'identifier les meilleures conditions pour que l'événement soit commis à plus d'un individu.

Il est important de préciser que certaines des analyses préliminaires seront effectuées selon les trois différents angles d'analyses présentées plus tôt (participations criminelles, événements et individus), alors que la majorité des analyses ne sera menée que selon la perspective des participations criminelles comme l'a fait Van Mastrigt (2008) et Van Mastrigt et Farrington (2009), puisque cet angle d'analyse regroupe les deux autres possibilités.

Chapitre 3

L'utilisation de la co-délinquance au Québec et les conditions qui encouragent son utilisation

Ce chapitre d'analyse a pour objectif de présenter les résultats obtenus dans le cadre de ce mémoire. La présentation de ces résultats se fera en deux temps. Tout d'abord, les résultats descriptifs seront mis de l'avant, ceux-ci permettant d'établir si les données utilisées dans le cadre de ce mémoire sont cohérentes avec les données des recherches antérieures, en plus de dresser un portrait de l'utilisation de co-délinquance. Dans cette première section, il y aura également un bref survol des résultats bivariés, résultats qui permettront d'établir s'il existe une relation ou non entre les différentes variables indépendantes et la variable dépendante. En second lieu, les résultats de la régression logistique seront mis de l'avant et permettront d'établir quelles sont les conditions favorables à l'utilisation de la co-délinquance.

3.1 Résultats des analyses descriptives et bivariées

L'utilisation des données descriptive répondra à deux objectifs spécifiques de la présente recherche soit de vérifier la concordance entre les données utilisées et celles employées dans les études antérieures, de même que de dresser un portrait descriptif de l'usage de la co-délinquance au Québec. Comme mentionné dans le chapitre précédent, pour dresser ce portrait les données d'arrestations survenues en sol québécois entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2009, soit une période d'étude de sept ans a été utilisée.

Tableau III Données descriptives de l'usage de la co-délinquance.

	Participations criminelles		Événements criminels		Individus	
	%	n	%	n	%	n
Présence de co-délinquance	16,8	1 525	8,1	665	18,6	623
Absence de co-délinquance	83,2	7 578	91,9	7 578	84,4	2 733
Total	100	9 103	100	8 243	100	3 356

Un total de 9 103 participations criminelles compose l'échantillon pour la période étudiée, représentant pas moins de 8 243 événements criminels distincts et 3 356 individus différents. Parmi ces participations criminelles, 16,8 % d'entre elles ont impliqué de la co-délinquance, 18,6 % des personnes ont commis un acte avec au minimum un autre individu, alors qu'il s'agit de 8,1 % des événements. Ces résultats peuvent sembler absurdes dû leur faibles valeurs, toutefois, ceux-ci

rejoignent ceux des recherches précédentes ayant utilisées des données d'arrestations criminelles. Selon la littérature, environ 13,1 % (10,4 %, 12 % et 17 %) des événements criminels seraient commis en co-délinquance (D'Alessio & Stolzenberg, 2010; Hodgson, 2007; Van Mastrigt, 2008), alors que d'un point de vue individuel, il y aurait environ 32,3 % (24 %; 30,2 %; 35 %; 40 %) qui aurait commis au moins un acte criminel avec un autre individu (Carrington, 2002; Hodgson, 2007; McCord & Conway, 2005; Van Mastrigt, 2008; Van Mastrigt & Farrington, 2009). Toutefois, si nous comparons seulement avec la population adulte composant l'échantillon canadien utilisé par Carrington, il appert que 20 % des délinquants utilisent la co-délinquance comme forme de passage à l'acte, ce qui se rapproche de notre résultat (18,6 %). Une raison pouvant expliquer ces faibles pourcentages concerne la dénonciation du délit. En effet, lorsqu'une victime décide de recourir à la police, il est possible que dans certains cas, elle ne connaisse pas le nombre réel de délinquant qui a commis le délit, par exemple, dans les cas d'introduction par effraction. Ces résultats sont non seulement un premier pas vers la confirmation de la cohérence de nos données, puisque ceux-ci concordent avec la littérature, mais confirment également l'hypothèse que nous avons émise à cet égard.

3.1.1 Âge

Les résultats obtenus dans les analyses descriptives rejoignent les études antérieures, (Carrington, 2002; Conway & McCord, 2002; Daly, 2005; McCord & Conway, 2005; Reiss, 1986, 1988; Stolzenberg & D'Alessio, 2008; Van Mastrigt, 2008; Van Mastrigt & Farrington, 2009) soit que les personnes ayant le plus recours à la co-délinquance sont les moins âgées, ce qui confirme notre hypothèse. Dans la même lignée, il appert que les individus ayant eu recours à la co-délinquance sont significativement moins âgés (29,07 ans), que ceux n'ayant pas utilisé cette forme de passage à l'acte (34,61 ans). Toutefois, la force de cette association est plutôt faible avec une variance expliquée de 0,029.

Dans le premier chapitre, il a été soulevé que certains chercheurs avaient utilisé une courbe « corrigée » pour examiner la relation âge et co-délinquance. Cette

manipulation a été utilisée dans le but d'avoir la représentation la plus juste de la co-délinquance en fonction de l'âge. Petit rappel, les premières recherches ne faisaient pas la distinction entre les participations criminelles et les événements criminels. De ce fait, les courbes de l'âge étaient basées sur les participations criminelles, ce qui avait pour incidence de calculer un événement deux fois s'il y avait deux individus impliqués, trois fois s'il y avait trois individus et ainsi de suite, ce qui avait donc un impact sur la courbe de l'âge, puisque « trop d'âges » étaient considérés. Pour rectifier la situation, un calcul a été mis en avant-plan par Reiss et Farrington (1991) et repris par la suite par les études plus contemporaines. Ce calcul a permis à Van Mastrigt (2008) de déterminer que le sommet de la co-délinquance passe de 17 à 22 ans. De notre côté, cette méthode n'a pas eue une grande incidence sur les résultats, dus à la composition de notre échantillon.

3.1.2 Genre

Un autre aspect à caractère individuel qui est étudié est la relation genre/co-délinquance. Comme nous l'avons prédit, cette forme de passage à l'acte est un mode de fonctionnement plus utilisé chez les femmes (19,6 %), que chez les hommes (16,2 %), résultat confirmé par les analyses de chi-carré (tableau V). Ceci rejoint les résultats de (Carrington, 2002, 2009; Hodgson, 2007; Van Mastrigt, 2008; Van Mastrigt & Farrington, 2009), mais va à l'encontre de ce qui est souligné par Reiss (1988) et Daly (2005). Malgré la présomption comme quoi les femmes sont davantage impliquées dans des délits à caractère individuel, telle la prostitution (Hodgson, 2007), celles-ci semblent aimer mieux l'aide d'un complice que les hommes. Toutefois, nous remarquons autant pour les hommes, que pour les femmes, que le nombre de participations criminelles en co-délinquance n'excède pas les 20 %, signifiant que le mode de prédilection pour commettre un crime, peu importe le genre, est bel et bien le mode solitaire. Malgré la différence statistiquement significative qui est notée entre les hommes et les femmes pour l'utilisation de la co-délinquance, nos résultats descriptifs rejoignent également ceux évoqués par Erickson et de Jensen (1977) (Erickson & Jensen, 1977), lorsque

ceux-ci affirment que le recours à la co-délinquance est très similaire pour les hommes et pour les femmes.

3.1.3 Antécédents criminels

Dans la recension des écrits présentée précédemment, il était possible de constater qu'il n'y avait véritablement pas de consensus quant à la relation entre les antécédents criminels et l'usage de la co-délinquance. Voici donc quelques résultats descriptifs et bivariés obtenus dans le cadre de ce mémoire, nous permettant de situer notre recherche parmi les études déjà existantes.

Tout d'abord, le nombre moyen d'antécédents criminels pour les individus impliqués dans la co-délinquance est de 13,30, alors qu'il n'est que de 11,69 pour les individus agissant en solitaire. Cette différence de résultat est également significative d'un point de vue bivarié, toutefois, il est quasiment nul avec une variance expliquée de 0,001 %. Ce constat rejoint ceux de (Andresen & Felson, 2010a; Conway & McCord, 2002; Felson, 2003; Hodgson, 2007; McCord & Conway, 2005; Piquero, et al., 2007), comme quoi ce sont les individus les plus criminalisés qui sont les plus impliqués dans la co-délinquance, mais contredisent les résultats des analyses multivariées effectuées par Daly (2005) et Van Mastrigt (2008), puisque ces derniers avaient déterminé que les individus ayant le moins d'expérience criminelle étaient les plus enclins à utiliser un co-délinquant.

Ce résultat indique que plus un individu est impliqué dans le milieu criminel, plus il a d'opportunité d'association avec d'autres délinquants et de commettre des délits avec ceux-ci, ce qui est en contradiction avec l'hypothèse que nous avons formulée précédemment.

3.1.4 Urbanité

Très peu de recherches ont étudié le lien existant entre l'urbanité et la co-délinquance. Toutefois, les résultats obtenus dans le cadre de cette recherche soutiennent les propos de D'Alessio et Stolzenberg (2010), seule recherche, à notre connaissance, ayant étudié la relation urbanité et co-délinquance avec des

analyses multivariées, mais vont à l'encontre de ce que nous avons prédit. En effet, nous pensions que l'urbanité procurerait plus d'opportunités pour rencontrer un co-délinquant, de même que l'anonymat. Toutefois, nos résultats descriptifs indiquent que la co-délinquance serait davantage utilisée dans les villes de moins de 100 000 habitants (18,5 %) que dans les villes de plus de 100 000 habitants (15,1 %). Ce constat est validé par l'analyse de tableau croisé qui a été effectuée, celle-ci indiquant que la différence entre les résultats est bel et bien statistiquement significative, mais la force de cette relation est faible ($\Phi = -0.046$).

3.1.5 Type de crime

Comme il a été question à plusieurs reprises depuis le début de ce mémoire, la variable du type de crime est l'aspect que nous avons le plus détaillé. De ce fait, nous avons décidé de réaliser une étape préliminaire aux analyses descriptives et de vérifier si notre échantillon est représentatif de la population, vous pouvez consulter ces données dans le troisième tableau. Comme les chiffres l'indiquent, les pourcentages d'utilisation de la co-délinquance sont très similaires entre l'échantillon et la population, et ce, pour chaque type d'infraction, à l'exception d'un seul délit, soit les autres infractions de marché. La seule explication qui nous vient en tête est le hasard. En effet, peut-être est-ce un adon qu'il y ait plus de co-délinquance parmi les délits sélectionnés pour l'échantillon comparativement à la population? Nous aurions pu penser que cette différence aurait été le résultat du peu de participations criminelles pour ce type de délit. Toutefois, si nous nous reportons à d'autres infractions, certaines ont moins de cas et la différence entre l'échantillon et la population est beaucoup moins marquée, ce qui rejette cette hypothèse. En d'autres termes, nous pouvons affirmer, par l'entremise de ces résultats descriptifs, que l'échantillon que nous avons utilisé est représentatif de la population.

La démonstration de la représentativité de l'échantillon étant effectuée, voici la présentation des résultats descriptifs quant à la variable du type de crime. Il apparaît que la co-délinquance est privilégiée pour les crimes de marché (30,5 %) comparativement aux crimes contre les biens (27,4 %), aux crimes contre la

personne (10,8 %) et aux autres crimes (3,1 %) (tableau III). Toutefois, il est remarqué que la commission de crime en solitaire demeure le mode de passage à l'acte par prédilection, puisque le recours à la co-délinquance dépasse les cinquante pourcent que pour quelques infractions, soit l'extorsion, la production de drogue et le trafic de drogue. Étant donné qu'aucune autre recherche n'a abordé spécifiquement les crimes de marché pour l'étude de la co-délinquance, nous ne pouvons comparer cet aspect. Toutefois, si nous faisons fi des crimes de marché pour effectuer une comparaison avec les recherches existantes, les crimes contre les biens impliquent le plus de co-délinquance, résultat également obtenu par plusieurs chercheurs (Budd, et al., 2005; Carrington, 2002; Conway & McCord, 2002; Hindelang, 1976; Reiss, 1986, 1988; Reiss & Farrington, 1991). De plus, une analyse bivariée nous indique qu'il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les crimes de marché et les crimes contre les biens quant à l'utilisation de la co-délinquance pour commettre des actes délictuels.

Tableau IV Description de la co-délinquance selon les différents types de crimes.

Participations criminelles	Échantillon		Population	
	% de co-délinquance	n	% de co-délinquance	n
Crimes contre la personne	10,8	3 318	10,8	342 050
Autres crimes de violence	20,9	43	20,5	4 476
Enlèvement	26,5	68	30,0	6 344
Extorsion	60,0	30	41,0	2 450
Harcèlement	8,6	245	5,3	23 724
Incident en lien avec les armes à feu	22,6	93	23,0	8 512
Infraction sexuelle	3,7	134	5,3	14 450
Proférer des menaces	6,1	716	5,9	72 852
Voies de fait	9,2	1 822	9,7	190 287
Vols qualifiés	32,3	167	34,0	18 955
Crimes contre les biens	27,4	3 055	26,5	310 566
Fraude	26,2	465	23,7	48 350
Incendie criminel	20,8	24	25,2	2 416
Introduction par effraction	36,9	528	38,1	55 346
Méfais	22,8	378	19,0	36 875
Recel	34,5	168	35,1	17 690
Vol de plus de 5 000 \$	43,2	44	42,8	4 484
Vol de moins de 5000 \$	22,4	1 220	21,0	122 186
Vol de véhicules	34,6	228	35,3	23 219
Crimes de marché	30,5	903	29,7	94 926
Autres infractions de marché	46,4	28	28,4	2 694
Possession de drogue	13,6	463	15,5	50 936
Possession en vue de trafic	44,8	154	46,8	15 218
Production de drogue	60,7	89	50,7	8 914
Trafic de drogue	58,5	118	58,8	11 769
Prostitution	13,7	51	17,2	5 395
Autres délits	3,1	1 827	3,3	193 185

Parmi les vingt-trois catégories de délits, trois d'entre elles obtiennent des pourcentages supérieurs à 50 %, soit les délits d'extorsion, de production de drogue et de trafic de drogue. Omis ces délits, les autres actes criminels pour lesquels la co-délinquance est plus présente sont : les vols qualifiés, les introductions par effraction, le recel, les vols de plus de 5 000 \$, le vol de véhicules, les autres infractions de marché et la possession de drogue en vue d'en faire le trafic. Nous constatons non seulement que ces résultats rejoignent ceux des études antérieures (Hodgson, 2007; Piquero, et al., 2007; Reiss, 1986; Reiss &

Farrington, 1991; Van Mastrigt, 2008; Van Mastrigt & Farrington, 2009), mais également que les délits pour lesquels la co-délinquance est beaucoup moins présente sont les délits commis contre la personne.

Pour récapituler, la co-délinquance serait un phénomène surtout présent chez les jeunes adultes québécois (18-21 ans), plus précisément chez la gent féminine. De plus, cette méthode de passage à l'acte est particulièrement marquée chez les individus ayant beaucoup d'antécédents criminels (plus de 100 antécédents). Finalement, si le crime perpétré est un crime de marché et que l'événement a eu lieu dans une ville de moins 100 000 habitants, les risques de co-délinquance sont accrus. Nous ne sommes aucunement surpris de ces résultats, car ils rejoignent tous les écrits scientifiques, à l'exception du résultat concernant les antécédents criminels, qui lui, va à l'opposé. Toutefois, nous expliquons ce résultat par la simple logique, que les individus ayant beaucoup d'expérience criminelle ont eu plus d'opportunités de croiser la route de différents délinquants et qu'ils ont décidé d'y avoir recours. Ceci soulève une question de recherche digne d'intérêt pour une future recherche. En effet, il serait intéressant de vérifier auprès de ces délinquants prolifiques pourquoi ils ont tant usé de co-délinquance. Quels avantages y ont-ils trouvés?

Un second résultat sur lequel nous désirons nous entretenir concerne la forte concentration de co-délinquance pour les crimes de marché, délit n'ayant jamais été « catégorisé » de cette façon dans les études précédentes. Comme mentionné à plusieurs reprises, la recherche ayant le plus détaillé la variable du type de crime auparavant, comptabilisait cette variable en deux sous-regroupements (possession de drogue et autre délit de drogue), qui eux faisait partie de la catégorie des autres infractions. Nous trouvons tout à fait pertinent de créer une catégorie pour tous les délits de marché, et que ceux-ci sont considérés séparément des « autres » délits. En effet, il y a une différence marquée entre les infractions de possession de drogue, de trafic de drogue, de prostitution et les délits mineurs comme bris de probation, troubler la paix et nuisance publique. Et nos résultats soutiennent également ces propos, puisque lorsque nous créons une catégorie exclusive pour

ces délits, celle-ci obtient le taux le plus élevé de co-délinquance, alors que dans les recherches antérieures, cette position de tête était occupée par les crimes contre les biens. De plus, nous considérons tout à fait cohérent que ce soit les infractions de marché qui aient le plus haut taux de co-délinquance, puisque par définition, dans un marché il doit y avoir au minimum deux individus d'impliqués, alors que dans les crimes contre la personne et contre les biens, cette condition n'est pas nécessaire.

3.1.6 Cohérence des données

Nous avons pour objectif spécifique d'examiner la cohérence des données utilisées dans le cadre de ce mémoire avec celles des études antérieures. Nous voulions nous assurer de cet élément afin de pouvoir comparer nos résultats. Si aucune cohérence n'était décelée, les comparaisons auraient été plus difficiles à effectuer. De plus, il aurait été plus délicat de démontrer tous les avantages que permet la théorie structurante du crime pour expliquer la co-délinquance. Pour ce faire, nous avons donc comparé les résultats obtenus avec ceux déjà existants.

Après avoir effectué plusieurs analyses descriptives et bivariées, nous pouvons conclure que les données d'arrestations que nous avons utilisées s'apparentent avec celles utilisées dans le cadre d'autres recherches internationales. En effet, les pourcentages descriptifs que nous avons obtenus, que ce soit en lien avec les variables indépendantes ou le recours à la co-délinquance de façon générale, ceux-ci sont très similaires à ceux des recherches précédentes. Le même phénomène est également perceptible pour les résultats bivariés.

3.2 Qu'est-ce qui prédit la co-délinquance?

La précédente sous-section nous a permis d'établir non seulement la cohérence de nos données avec celles des études précédentes, mais elle nous a également permis d'avoir un portrait descriptif de l'usage de la co-délinquance au Québec entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2009. Grâce à ces analyses préliminaires, nous avons aussi pu avoir une brève idée des prédicteurs de la co-délinquance, de même que l'association qu'il existe entre les variables, mais une analyse multivariée de

régression logistique est nécessaire pour confirmer ces relations et pour déterminer quels sont les prédicteurs qui ont le plus d'impact sur ce type de passage à l'acte. De ce fait, il est possible qu'il y ait certaines similitudes entre les résultats présentés précédemment et ceux de la présente sous-section. Mais il est important de rappeler que l'analyse descriptive ne permet que de dresser un portrait global, et que les analyses bivariées permettent seulement d'établir s'il y a une association entre deux variables, alors que les analyses multivariées confirment la présence d'une relation et l'importance de celle-ci vis-à-vis d'autres variables.

Avant d'explorer les résultats, il est important de mentionner que lorsqu'un coefficient de force était inférieur à zéro, nous avons réalisé une manipulation mathématique afin de le mettre sous le même format que les autres, facilitant la comparaison entre chacun. Par exemple, si nous nous référons au coefficient de force de la variable de l'âge, dans le tableau IV, celui-ci est de 0,962 puisqu'il existe une relation négative entre cette variable et le recours à la co-délinquance. Cependant, nous avons effectué un calcul mathématique afin que celui-ci soit supérieur à 1, ce qui permet la comparaison avec les autres coefficients de force.

Dans un premier temps, nous avons effectué une analyse de régression logistique en utilisant non seulement les variables contrôles (âge, genre, antécédents criminels et urbanité), mais également les trois grandes catégories d'infractions (crimes contre la personne, crimes contre les biens et crimes de marché) criminelles. Cette première analyse nous permettra d'avoir déjà un aperçu des résultats sans avoir tout le détail des variables concernant les infractions criminelles. Ainsi, une deuxième analyse de régression logistique sera effectuée ultérieurement avec les vingt-trois délits identifiés préalablement.

Tableau V Régression logistique selon les trois grandes catégories d'infraction

Prédicteurs	B	Wald	Exp(B) (ajusté)
Âge	-0,038	182,466***	0,962 (1,040)
Genre (0=Masculin, 1= Féminin)	0,260	11,324**	1,298
Antécédents criminels	0,002	3,591 n.s.	1,002
Urbanité (0= Non, 1= Oui)	-0,250	17,620***	0,779 (1,284)
Crimes contre la personne	1,440	94,958***	4,221
Crimes contre les biens	2,431	291,901***	11,367
Crimes de marché	2,551	270,423***	12,815
Constante	-2,183	179,179***	0,113 (8,850)
Modèle		993,579***	
R²		17,4 %	
Pourcentage prédictif		83,2 %	
AUC		0,747***	
n		9 092	

n.s. = non significatif ***=p<0,001
Variable de référence : Autres délits⁵

Cette première analyse de régression logistique est significative et explique 17,4 % de la décision d'avoir recours ou non à un autre individu pour commettre un délit. De plus, elle a un pourcentage prédictif de 83,2 % et une aire sous la courbe de plus de 0,747, ce qui représente tous des résultats satisfaisants.

Toutefois, ce ne sont pas toutes les variables indépendantes incluses dans l'analyse qui ont un impact significatif sur la co-délinquance, puisqu'une relation non significative unit le fait d'avoir des antécédents criminels et l'usage de la co-délinquance. Cependant, toutes les autres variables indépendantes ont une relation significative, qu'elles soient positives ou négatives avec la co-délinquance. L'âge, de même que l'urbanité ont une relation négative avec la variable dépendante. De ce fait, moins un individu est âgé, plus il y a de risque qu'il y ait co-délinquance, alors que si l'événement n'a pas été produit dans une ville de plus de 100 000

⁵ La variable des autres délits fait référence à toutes les infractions qui n'ont pas été considérées précédemment, telles que : troubler la paix, évasion garde légale, action indécente, intrusion de nuit, nuisance publique, atteinte à la vie privée, Il suffit de vous reporter à l'annexe III pour avoir le détail de cette catégorie.

À noter que dans le but d'alléger le texte, nous ne mentionnons pas pour chaque résultat que celui-ci est en référence à la catégorie des autres délits. Dans ce sens, que nous ne mentionnons pas qu'il y a 12 fois plus de chance qu'un délit de crimes de marché soit commis en co-délinquance comparativement au regroupement des autres délits.

habitants, il y a également plus de risque que plus d'un individu ait été impliqué dans l'acte criminel.

De l'autre côté, le genre et les différentes catégories de délits ont un impact positif, signifiant que si la personne ayant commis l'acte délictuel est de genre féminin, il y a plus de risque que l'acte se soit produit en co-délinquance. Finalement, si l'individu a commis un délit contre la personne, il y a des chances que l'infraction ait été commise en co-délinquance, et la même interprétation s'applique aux crimes contre les biens et aux crimes de marché.

Cependant, ce n'est pas parce qu'une relation statistiquement significative existe entre les variables indépendantes et la variable dépendante que les prédicteurs ont tous le même impact sur cette dernière. En ordre d'impact sur le recours à la co-délinquance, voici l'ordre des prédicteurs : l'âge, l'urbanité, le genre, les crimes contre la personne, les crimes contre les biens et finalement, les crimes de marché. Ceci indique que si la participation criminelle a eu lieu pour un crime de marché il y a plus de chance que cette participation ait eue lieu avec au minimum une autre personne.

La première analyse de régression logistique étant présentée et ayant un aperçu de l'impact des prédicteurs sur le recours à la co-délinquance, et il est maintenant opportun de présenter la régression logistique complète qui présente toutes les infractions criminelles codifiées et non pas seulement les trois grandes catégories de délit.

Comme ce fut le cas pour les analyses préliminaires et dans la première analyse de régression logistique, la variable dépendante représente l'usage de la co-délinquance ou non. Pour ce qui est des variables indépendantes, celles-ci furent toutes incluses afin de déterminer quelles sont les meilleures conditions de la co-délinquance. Les variables considérées sont donc : l'âge, le genre, l'urbanité, les antécédents criminels ainsi que les vingt-trois sous catégories de délits.

Tableau VI Modèle prédictif de la co-délinquance.

Prédicteurs	B	Wald	Exp(B) (ajusté)
Âge	-0,040	183,300***	0,960 (1,042)
Genre (0=Masculin, 1= Féminin)	0,356	19,108***	1,428
Antécédents criminels	0,001	0,245 n.s.	1,001
Urbanité (0= Non, 1= Oui)	-0,237	14,400***	0,789 (1,267)
Crimes contre la personne			
Enlèvement (0=Non, 1=Oui)	2,494	64,161***	12,108
Extorsion (0=Non, 1=Oui)	3,967	95,778***	52,826
Harcèlement (0=Non, 1=Oui)	1,307	23,679***	3,694
Infraction sexuelle (0=Non, 1=Oui)	0,569	1,413 n.s.	1,767
Proférer des menaces (0=Non, 1=Oui)	0,851	16,723***	2,342
Voies de fait (0=Non, 1=Oui)	1,209	57,602***	3,352
Vols qualifiés (0=Non, 1=Oui)	2,760	160,995***	15,803
Incident en lien avec les armes à feu (0=Non, 1=Oui)	2,352	65,754***	10,509
Autres délits de violence (0=Non, 1=Oui)	2,107	27,016***	8,220
Crimes contre les biens			
Fraude (0=Non, 1=Oui)	2,376	186,754***	10,758
Incendie criminel (0=Non, 1=Oui)	2,131	16,254***	8,422
Introduction par effraction (0=Non, 1=Oui)	2,819	292,662***	16,757
Méfais (0=Non, 1=Oui)	2,115	130,821***	8,290
Recel (0=Non, 1=Oui)	2,770	167,042***	15,960
Vol de plus de 5 000 \$ (0=Non, 1=Oui)	3,261	91,559***	26,075
Vol de moins de 5 000 \$ (0=Non, 1=Oui)	2,202	206,150***	9,047
Vol de véhicules (0=Non, 1=Oui)	2,688	186,198***	14,699
Crimes de marché			
Possession de drogue (0=Non, 1=Oui)	1,431	54,650***	4,184
Possession en vue de trafic (0=Non, 1=Oui)	3,176	219,143***	23,952
Production de drogue (0=Non, 1=Oui)	4,016	231,546***	55,503
Trafic de drogue (0=Non, 1=Oui)	3,844	263,289***	46,691
Prostitution (0=Non, 1=Oui)	1,550	12,613***	4,713
Autres crimes de marché (0=Non, 1=Oui)	3,364	65,814***	28,903
Constante	-2,120	164,265***	0,120 (8,334)
Modèle		1387,092***	
R²		23,8 %	
Pourcentage prédictif		83,7 %	
AUC		0,787***	
n		9 092	

n.s. = non significatif *=p<0,001**
Variable de référence : Autres délits⁶

⁶ La variable des autres délits fait référence à toutes les infractions qui n'ont pas été considérées précédemment, telles que : troubler la paix, évasion garde légale, action indécente, intrusion de nuit, nuisance publique, atteinte à la vie privée, Il suffit de vous reporter à l'annexe III pour avoir le détail de cette catégorie.

À noter que dans le but d'alléger le texte, nous ne mentionnons pas pour chaque résultat que celui-ci est en référence à la catégorie des autres délits. Dans ce sens, que nous ne mentionnons pas qu'il y a 10 fois plus de chance qu'une fraude soit commise en co-délinquance comparativement au regroupement des autres délits.

Tout d'abord, le modèle prédictif que nous avons effectué est significatif, ce qui indique que les éléments qui y sont incorporés interprètent bien la co-délinquance. Les variables indépendantes expliquent 23,8 % du passage à l'acte en compagnie d'un autre individu et a un pourcentage prédictif de 83,7 %, ce qui est non-négligeable. Ces résultats sont très intéressants si nous comparons avec l'étude de Van Mastrigt et Farrington (2009), recherche étant la plus similaire à la nôtre. Ceux-ci ont obtenu une variance expliquée de 14 %. Nous expliquons cette différence par l'inclusion de nouvelles variables telles que l'urbanité et davantage de sous catégories d'infractions criminelles. En effet, lorsque nous effectuons la même analyse de régression logistique en retirant la variable de l'urbanité, de même que plusieurs variables d'infractions criminelles (enlèvement, extorsion, harcèlement, menaces, voies de fait, infractions en lien avec les armes, incendie criminel, méfaits, recel, possession en vue de trafic, production de drogue, trafic de drogue et prostitution), nous obtenons une variance expliquée moindre, soit une variance de 11,6 %. Nous avons retiré toutes ces infractions de l'analyse afin que celle-ci ressemble le plus possible à l'analyse menée par Van Mastrigt et Farrington (2009). Finalement, l'analyse de courbe ROC nous a permis de déterminer une aire sous la courbe de 78,7 %, ce qui peut être considéré comme étant un bon coefficient (Guay, s.d.).

Avant d'entamer l'explication de chacun des prédicteurs, voici une analyse générale de ces résultats. Les données ci-dessus (tableau V) indiquent que le jeune âge, le fait d'être une femme, le fait de commettre un délit dans une petite ville, soit une ville de moins de 100 000 habitants et de commettre un délit de trafic de drogue ou un délit d'extorsion ou même de production de drogue, sont tous des éléments faisant augmenter les probabilités de co-délinquance.

Plus précisément, nous constatons grâce au modèle prédictif que l'âge entretient bel et bien une relation statistiquement significative et négative avec la co-délinquance indiquant que plus un individu vieillit, moins celui-ci est enclin à avoir recours à un autre individu pour commettre un acte criminel. Ce constat rejoint les nombreuses études ayant obtenu le même résultat, que ce soit à l'aide d'analyses

descriptives (Andresen & Felson, 2010a; Andresen, et al., 2008; Carrington, 2002, 2009; Hodgson, 2007; McGloin, et al., 2008; Piquero, et al., 2007; Reiss & Farrington, 1991; Stolzenberg & D'Alessio, 2008; Van Mastrigt, 2008; Van Mastrigt & Farrington, 2009; Warr, 2002) ou multivariées (Daly, 2005; Van Mastrigt, 2008; Van Mastrigt & Farrington, 2009). Nous expliquons cette relation négative par le fait qu'à un certain stade les délinquants abandonnent le style de vie criminel (Van Mastrigt, 2008), principe fortement connu en criminologie. Pour appuyer ces propos, Piquero, Blumstein et Farrington (2007) affirment que :

the incidence of co-offending decreased with age primarily because individual offenders changed and became less likely to offend with others rather than because of selective attrition of co-offenders or persistence of those who offend primarily alone. As offenders age, it seems that they become more likely to offend alone, though most continue to commit some offenses with others (p. 121).

Il est opportun de souligner que le coefficient de force est très faible avec un taux de 1.042, de plus, à chaque fois que l'âge d'un individu désirant faire un délit augmente d'une année, il y a 0,04 fois plus de chance que celui-ci soit commis en solitaire. Nous pouvons donc conclure que l'âge des individus impliqués dans la criminalité n'a pas un très grand impact quant à la décision d'avoir recours ou non à un autre individu, trop d'emphase est mise sur cet aspect pour expliquer la co-délinquance. En effet, si nous comparons le nombre de recherches ayant abordé l'âge versus une autre variable, celui-ci est considérable. Il y a même des chercheurs qui se sont concentrés uniquement sur cette question, il suffit de se reporter à Stolzenberg et d'Alessio en (2008) ou bien à Andresen, Felson et Frank (2008), et pourtant le coefficient de force est très faible. De plus, Daly (2005) affirme que la force de la relation âge/co-délinquance diminue dès que les variables sur le type de crime commis est prise en compte. De notre côté, nous n'avons pas observé de tel phénomène (il en sera question ultérieurement), mais nous sommes d'avis qu'il y ait d'autres éléments beaucoup plus importants pour comprendre pourquoi un délinquant décide de recourir à un autre individu ou non.

Le deuxième prédicteur inclus dans l'analyse est également une variable à caractère individuel, puisqu'il s'agit du genre des individus impliqués. Il appert

que si la personne qui commet l'acte criminel est de genre féminin il y a plus de risque que cet événement soit commis en partenariat, ce qui rejoint les conclusions de Carrington (2002, 2009), d'Hodgson (2007), de Van Mastrigt (2008) et de Van Mastrigt et Farrington (2009), mais est à l'opposé de celles de Reiss (1988) et de Daly (2005).

Tout comme pour l'âge, le coefficient de taille de cette relation est faible avec seulement un taux de 1.428. Omis les variables sur le crime, nous constatons qu'il s'agit de la variable ayant le plus haut rapport de cote. Ce résultat est particulier, car comme soulevé précédemment, les femmes sont surtout impliquées dans les événements solitaires et l'exemple classique est la prostitution (Hodgson, 2007), alors que les hommes sont davantage concernés par les délits reliés aux gangs ou aux groupes criminels (Reiss, 1988), ce qui explique pourquoi peu d'études arrivent à expliquer un tel constat. Toutefois, Carrington y trouve une explication méthodologique : « *it is possible that other studies suffered from a bias against full reporting of female crime which may be absent, or less pronounced in the Canadian UCR2* » (2002 : 291). Alors que Van Mastrigt (2008) explique ce résultat par un facteur social, puisque selon elle, les femmes seraient plus portées à utiliser la co-délinquance dans le but de conserver un réseau d'individus près d'elles.

Outre ces deux justifications, il y a peut-être aussi une explication culturelle du pourquoi nous trouvons ce résultat surprenant. En effet, la pensée populaire veut que ce soit surtout des hommes qui commettent des délits, alors il aurait été logique que ce soit ces derniers qui commettent le plus de co-délinquance. Cette pensée populaire est alimentée par la forte médiatisation des procès en lien avec les groupes criminels, ceux-ci impliquant souvent des hommes. Toutefois, selon nos données d'arrestations, ce sont les femmes qui se font le plus souvent arrêtées en compagnie d'un autre individu. Mais comme les arrestations ne représentent pas un aussi grand intérêt médiatique que les procès, qui eux concernent souvent des hommes, il est donc normal que les gens aient comme préconception que ce soit les hommes qui sont les plus souvent impliqués dans la co-délinquance. En

lien direct avec ces propos, il est possible d'émettre comme hypothèse que les dossiers des délinquantes ne se rendent pas nécessairement devant les tribunaux, contrairement à ceux des hommes ou tout de moins, que ceux-ci sont beaucoup moins médiatisés. De plus, il est rare d'avoir comme conception une femme commettant un acte criminel important. En effet, lorsque nous pensons à une femme en train de commettre un acte criminel, nous l'imaginons souvent en train de faire de la prostitution ou des délits de ce genre, mais peut-être avons-nous tout faux? Tout de moins, c'est ce que nos résultats démontrent, les femmes étant significativement plus impliquées dans la co-délinquance que les hommes. En d'autres termes, la surprise de ce constat peut s'expliquer par la mal connaissance de la réelle implication de la femme dans le milieu criminel. Ceci s'avère être une question de recherche intéressante pour une future étude, l'implication de la femme dans la co-délinquance, à la fois d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Le troisième prédicteur qui a été examiné concerne les antécédents criminels des individus impliqués dans les délits. Nous constatons qu'il n'y a pas de relation statistiquement significative entre cette variable et le fait de passer à l'acte avec au minimum un autre individu. Dans le premier chapitre, nous avons fait état des différents résultats, soient que certains chercheurs mentionnent que moins le nombre d'antécédents est important pour le délinquant, moins il y a de risque qu'il ait recours à un autre individu (Andresen & Felson, 2010a; Conway & McCord, 2002; Felson, 2003; Hodgson, 2007; McCord & Conway, 2005; Piquero, et al., 2007), ce qui peut sembler tautologique, alors que d'autres affirment que plus l'individu est impliqué criminellement (plus grand nombre d'antécédents), moins il y a de probabilité qu'il ait recours à un autre individu (Daly, 2005; Hodgson, 2007; Van Mastrigt, 2008). Toutefois, nos résultats ne soutiennent aucune de ces deux positions, ce qui signifie que peu importe que l'individu ait commis beaucoup d'actes criminels par le passé ou non, cela n'influence aucunement la décision d'avoir recours à un autre individu pour passer à l'acte.

Nous expliquons ce résultat par la nature de notre échantillon. En effet, les études antérieures ayant effectuées des analyses multivariées utilisaient des échantillons

composés à la fois de juvéniles et de personnes majeures ont convenu que moins un individu avait d'antécédents, plus il était enclin à commettre un délit. Mais peut-être que ce résultat s'explique par une relation artificielle entre l'âge, le nombre d'antécédents criminels et l'usage de la co-délinquance? Question légitime si nous nous référons à nos résultats, puisque notre échantillon n'était composé que d'adultes et nous n'avons pas de relation significative entre les deux variables, d'autant plus qu'il est reconnu de tous que la co-délinquance est privilégiée par les jeunes délinquants.

La quatrième variable indépendante sur laquelle nous avons porté notre attention se reporte à l'urbanité, soit le fait que l'acte criminel ait été perpétré dans une ville de plus de 100 000 habitants ou non. Le résultat de la régression logistique indique que si l'événement a été commis dans une petite ville, soit composée de moins de 100 000 habitants, il appert qu'il y a plus de risque que l'acte ait été commis par au moins deux individus distincts. Ce résultat va dans le même sens que la seule autre étude existante (à notre connaissance) ayant réalisé des analyses multivariées pour étudier la question, soit celle d'Alessio et Stolzenberg en 2010, ce qui ajoute une plus-value à leurs propos, soit que : « *city disadvantages* [désorganisation sociale] *undermines the capacity of individuals to cooperate* » (D'Alessio & Stolzenberg, 2010: 717). Pour ce qui est de la valeur de cette relation, nous décelons un coefficient de force relativement faible, puisque celui-ci est de 1,267. De plus, le coefficient de corrélation indique que si l'événement n'est pas perpétré dans une grande ville, il y a 0,237 fois plus de risque que l'événement soit commis en co-délinquance.

Nous expliquons ce résultat par la proximité qu'offrent les petites villes entre les différents habitants de celles-ci. En effet, les gens se connaissent davantage dans les petites villes, ce qui pourrait faciliter le recours à la co-délinquance. Alors que dans les grandes villes les gens côtoient probablement un plus grand nombre d'individus, mais ont moins d'information sur ces personnes, c'est donc le paradoxe qualité versus quantité qui entre en ligne de compte. Comme le souligne Tremblay : « *physical proximity of multiple offenders does not itself resolve the*

search for co-offenders. Indeed it may complicate it » (1993: 22). Cependant, il est important de rappeler que les infractions criminelles de deux (Québec et Gatineau) des dix plus grandes villes du Québec ne sont pas comptabilisées en totalité dans la base de données que la Sûreté du Québec nous a transmise. Si les données avaient été complètes, peut-être aurions-nous eu un résultat différent? Il est possible de croire que oui, puisque si nous examinons les résultats descriptifs, les résultats sont très similaires 18,5 % de co-délinquance dans une ville de moins de 100 000 habitants et 15,1 % dans une grande ville. Voici une autre question de recherche qui mérite d'être examinée dans une future étude.

Comme vous avez pu le constater dans le tableau V, chaque type de crime dont il est question depuis le début de ce mémoire a été inclus dans la seconde analyse de régression logistique.

Un seul délit n'a pas d'influence sur la décision de commettre un acte en co-délinquance ou non et il s'agit des infractions sexuelles. Ce résultat est sans surprise puisque lors des analyses bivariées, il y avait que 3,8 % des événements qui étaient commis en compagnie d'un autre individu.

Pour que la présentation des résultats soit facilitée, ceux-ci seront présentés selon les trois grandes catégories d'événements : crimes contre la personne, crimes contre les biens et crimes de marché. La première catégorie dont il sera question fait référence aux crimes contre la personne composée de huit types de délit⁷, si nous ne tenons pas compte des infractions sexuelles, délit n'ayant pas de valeur prédictive. En ordre croissant d'impact sur la variable dépendante, et ce, selon le coefficient de force, voici la liste des infractions : proférer des menaces, voies de fait, harcèlement, autres délits de violence, incident en lien avec les armes à feu, enlèvement, vols qualifiés et extorsion. Si l'événement commis est un acte criminel parmi ceux-ci, il y a beaucoup de risque qu'il y ait usage de co-délinquance.

⁷ Enlèvement, extorsion, harcèlement, proférer des menaces, voies de fait, vols qualifiés, incident en lien avec les armes à feu et autres délits de violence.

La deuxième catégorie de délits traite des infractions contre les biens, soit une catégorie composée de huit infractions : fraude, incendie criminel, introduction par effraction, méfaits, recel, vol de plus de 5 000 \$, vol de moins de 5 000 \$ et finalement, vol de véhicules. Si nous examinons les rapports de cote, il n'y a pas de doute que les crimes contre les biens prédisent le recours à la co-délinquance. Le délit ayant la plus faible valeur prédictive, avec un rapport de cote de 8,290 est la commission de méfaits, ce qui est assez élevé comme force prédictive, alors que la valeur la plus élevée est de 26,075 pour l'infraction de vol de plus de 5 000 \$.

Finalement, le regroupement des crimes de marché est composé de six infractions. En ordre d'importance de prédiction, nous retrouvons : possession de drogue, prostitution, possession de drogue en vue de trafic, autres crimes de marché, trafic de drogue et production de drogue. À noter que quatre infractions parmi cette liste de six, ont des rapports de cote de plus de vingt points, ainsi, avec de tels résultats, il n'y a pas de doute que ces délits prédisent le passage à l'acte en co-délinquance.

Si nous mettons de côté les catégories d'infraction (crimes contre la personne, contre les biens et crimes de marché) et examinons seulement les variables des différents types de délits, nous constatons que pour plusieurs d'entre eux, la force de prédiction de la variable dépendante est très élevée. Parmi les vingt-trois possibilités de délits, pas moins de treize d'entre eux (ce qui représente 56,5 % des délits) ont une valeur prédictive de plus de dix. Si nous sommes plus sévères quant au seuil de la valeur de prédiction sélectionnée, six infractions ont un coefficient de force de plus de vingt points, soient : extorsion, vol de plus de 5 000 \$, possession de drogue en vue de trafic, production de drogue, trafic de drogue et autres crimes de marché. Nous remarquons que quatre de ces délits sont des délits de marché. La régression logistique nous permet non seulement de déterminer quelle est la valeur de prédiction d'une variable indépendante sur la variable dépendante, mais permet également la comparaison entre les différentes variables indépendantes pour déterminer quelles sont les plus importantes afin d'expliquer la variable dépendante, dans ce cas-ci la co-délinquance. Dans cette

optique, nous constatons qu'aussi intéressantes soient-elles, les variables de l'âge, du genre, de l'urbanité et des antécédents criminels expliquent peu ou pas le recours à un autre individu pour commettre un acte délictueux, et cela est d'autant plus vrai, si nous comparons les résultats avec ceux obtenus pour les différents types de crime. Omis le type de crime, le genre est la variable indépendante qui explique le mieux la co-délinquance avec un rapport de cote de 1,428. Le plus petit rapport de cote pour une variable de délit est la prolifération de menaces avec un rapport de cote 2,342. Nous pouvons donc conclure, grâce aux résultats obtenus, que la décision d'avoir recours à un autre individu s'explique davantage par le type de crime commis que par une autre variable telles que l'âge, le genre, les antécédents criminels et l'urbanité. Ces résultats rejoignent les résultats obtenus par Van Mastrigt (2008), Van Mastrigt et Farrington (2009), de même que par Daly (2005), comme quoi c'est le type de crime qui explique le mieux la décision d'avoir recours à la co-délinquance ou non, ce qui confirme l'hypothèse formulée à cet égard dans le premier chapitre.

Un autre élément que nous voulons aborder concerne l'indépendance des variables indépendantes dans l'étude. Dans la recension des écrits, il en a été question à quelques reprises. Il nous semble pertinent d'examiner cet élément afin de s'assurer qu'il n'y a pas de relation artificielle, d'autant plus que Daly (2005) a souligné qu'au moment où la variable du type de crime était introduite dans son analyse de régression, les autres variables indépendantes perdaient de leur valeur prédictive. Cependant, après avoir effectué plusieurs analyses de régression, soit en introduisant une variable indépendante à la fois, nous remarquons que les rapports de cotes fluctuent très peu, voire pas du tout. La plus grosse variation étant de 0,052. En effet, le rapport de cote de la variable indépendante du genre augmente de 0,052 au moment où les variables de délits sont introduites. L'indépendance entre les variables indépendantes peut donc être confirmée ce qui concorde avec plusieurs études (Carrington, 2009; Daly, 2005; Piquero, et al., 2007; Reiss & Farrington, 1991; Van Mastrigt, 2008).

Un dernier aspect que nous avons examiné se reporte une fois plus aux rapports de cote. Outre pour effectuer les comparaisons entre les différentes variables indépendantes, notre attention s'est portée sur la force des divers prédicteurs pour déterminer si ceux-ci étaient cohérents ou non. Selon nous, ils le sont, nous avons décelé une certaine logique dans les rapports de cote, dans ce sens où les délits qui sont plus propices à être commis en solitaire obtiennent effectivement des rapports de cote plus faibles, alors qu'à l'opposé, les délits où la présence d'un autre individu est souvent requise ou bien appréciée, les rapports sont plus élevés. À titre d'exemple, il est vrai que les comportements de harcèlement sont plus souvent commis par un seul individu et ce délit a une valeur prédictive de 3,694. À l'inverse, le trafic de drogue nécessite souvent plus d'un individu pour mener à bien toutes les transactions et le rapport de cote de cette infraction est de 46,691.

Conclusion

La co-délinquance est un sujet qui a été abordé depuis très longtemps, la première étude remontant au début du siècle dernier. Comme ce sujet n'est pas jeune, cette forme de passage à l'acte a été étudiée de plusieurs façons, que ce soit en examinant les données des tribunaux, les sondages de victimisation, les sondages auto-révélés et les données d'arrestation. Non seulement les échantillons ont évolué au fil du temps, mais le choix des analyses a tout aussi changé. La diversité des méthodologies a entraîné une multitude de résultats, aussi différents les uns que les autres. Par exemple, dans les premières études, le recours à la co-délinquance était d'environ 80 %, alors que les dernières études soutiennent que ce serait plutôt autour des 10 %. Dans le même sens, les premières recherches ont principalement fait que des analyses descriptives pour lentement progresser vers les analyses multivariées.

Cependant, toutes les recherches antérieures ont des similitudes entre elles, plus précisément, elles ont deux points en commun. Tout d'abord, tous les chercheurs ayant abordé la question l'ont principalement fait d'un point de vue motivationnel, ils tentaient de répondre à des questions de recherches telles que : pourquoi un délinquant décide-t-il de s'allier à un autre individu pour commettre un délit? Qu'est-ce qui l'encourage à user d'une telle stratégie? Le deuxième point commun qu'ils ont est le faible détail de la variable du type de crime dans les analyses. Il est vrai cependant que certaines études ont tenté de faire l'exercice. Il suffit de se reporter à Van Mastrigt (2008) qui a détaillé cette variable en quinze catégories, à Hindelang (1976) qui a utilisé dix-neuf infractions et finalement, à Conway et McCord (2002) qui ont eu recours à 36 infractions. Cependant, la recherche d'Hindelang fait surtout référence à des comportements déviants, qu'à des comportements délinquants, alors que Conway et McCord n'ont pas employé d'analyses multivariées comme nous l'avons fait.

Dans le cadre de cet ouvrage, nous avons voulu remédier à ces deux aspects. Tout d'abord, nous avons opté pour la théorie structurante du crime développée par

Cullen en 1984 pour comprendre le recours à la co-délinquance, plutôt que par une approche motivationnelle. Afin d'effectuer un rappel, l'élément clé de cette théorie est l'élaboration des conditions encourageant la commission de l'acte criminel. Si nous transposons ces propos à notre sujet d'étude, nous désirions connaître les conditions favorisant le recours à la co-délinquance et non pas pourquoi, un délinquant décide d'opter pour la délinquance ou non. Cette théorie nous permet d'avoir un regard plus objectif quant à la décision d'avoir recours à la co-délinquance, puisque les conditions ne changent pas dans le temps. À titre d'exemple, la ville de plus de 100 000 habitants demeurera une ville de plus de 100 000 habitants demain. Alors que d'un autre côté, les théories motivationnelles nous apparaissent être des théories subjectives, puisque celles-ci dépendent d'un choix effectué par un individu. Ainsi, la décision de la personne en question peut être modifiée à tout moment, ce qui rend l'utilisation de ces théories plus difficiles, puisqu'elles ne sont pas objectives. Nous sommes d'avis que la théorie structurante du crime s'avère être la meilleure option pour déterminer quelles sont les meilleures conditions qui encouragent la commission de délit en co-délinquance.

Dans un second temps, dans l'optique d'avoir le plus de possibilités pour découvrir une réponse à notre objectif principal, soit de connaître les meilleurs prédicteurs de la co-délinquance, nous avons détaillé au maximum les variables indépendantes, mais principalement la variable du type de crime, rejoignant ainsi la pensée de Naylor (2003) comme élaboré dans le premier chapitre. En effet, nous avons préféré garder la variable de l'âge et du nombre d'antécédents criminels sous un format continu, permettant ainsi d'avoir le plus de précision possible et nous avons détaillé le type de délit perpétré en vingt-trois catégories d'infractions.

Une fois cette vision en tête, nous avons pu aborder les objectifs de recherche. Pour la réalisation de ce mémoire, nous avons un objectif principal, de même que trois objectifs spécifiques. Le premier objectif spécifique concernait la vérification de la cohérence des données utilisées avec celles des études déjà existantes. Nous avons cet objectif en tête, car nous étions soucieux d'explorer davantage la co-

délinquance par l'entremise de la théorie structurante du crime. Dans ce sens, où si nos données ne s'étaient pas avérées cohérentes avec celles déjà existantes, il aurait été plus difficile de démontrer la valeur que la théorie structurante peut amener pour l'étude de ce sujet. Comme l'indique si bien l'expression, nous voulions nous assurer de comparer « des pommes avec des pommes et des oranges avec des oranges ». Pour ce faire, la stratégie mise de l'avant consistait à effectuer des comparaisons entre nos résultats et ceux déjà existants. Après avoir effectué une multitude de ces comparaisons, nous pouvons conclure que les données utilisées pour cette recherche sont tout à fait cohérentes avec les données des études précédentes, si nous nous référons aux chercheurs ayant utilisé des données d'arrestations policières, bien entendu. En effet, qu'il s'agisse des pourcentages de la co-délinquance, ou bien des résultats bivariés et multivariés, ceux-ci sont tous très similaires aux résultats déjà existants.

Deux seuls résultats se distinguent, mais explicable par le type de données utilisées et la codification employée. Le premier résultat qui se distingue concerne la relation entre les antécédents criminels et la co-délinquance. De notre côté, nous n'avons que les données d'arrestations pour les délinquants adultes, alors que les autres chercheurs avaient accès également aux données juvéniles. Ainsi, il est fort probable que cela ait fait augmenter le nombre d'antécédents criminels pour chaque individu dans les recherches antérieures, contrairement à la nôtre. Le deuxième résultat qui se distingue fait référence aux délits pour lesquels l'usage de la co-délinquance est plus soutenu. Nous avons décelé une certaine différence entre les résultats obtenus ici et ceux obtenus par Van Mastrigt (2008; Van Mastrigt et Farrington, 2009), qui rappelons-le est l'étude ayant le plus détaillée la variable du type de crime à ce jour et ayant eu recours aux analyses multivariées. Dans sa recherche, ce sont les crimes de cambriolage et de vols qualifiés qui obtiennent les plus hauts taux de rapport de cote (Van Mastrigt, 2008; Van Mastrigt et Farrington, 2009), alors que de notre côté, il s'agit plutôt de production de drogue et de trafic de drogue. Une raison pouvant expliquer cette différence concerne la répartition des délits. En effet, nous avons préféré détailler au maximum les actes criminels, ce qui a eu pour conséquence d'avoir une catégorie

pour la production de drogue, pour la possession de drogue, pour la possession de drogue en vue de trafic et pour le trafic de drogue. De son côté, Van Mastrigt (2008, Van Mastrigt et Farrington, 2009) a combiné le tout en deux regroupements : « drugs possession » et « drugs other ». De ce fait, la méthode que nous avons préconisée met en évidence d'autres infractions, qui autrement serait probablement passées inaperçues. Malgré, ces deux distinctions, nous continuons à affirmer que les données utilisées pour la réalisation de ce mémoire correspondent aux autres données d'arrestations criminelles qui ont été utilisées antérieurement. En conséquence, nous pouvons mettre de l'avant la théorie structurante du crime et démontrer ce qu'elle peut apporter de supplémentaire aux recherches scientifiques publiées.

Le deuxième objectif auquel nous désirions nous adresser était la réalisation d'un portrait descriptif de l'utilisation de la co-délinquance au Québec entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2009. Nous voulions nous adresser à cet aspect, puisqu'à notre connaissance, aucune étude de ce genre n'avait été menée auparavant, donc nous trouvions pertinent d'avoir une idée d'ensemble de la problématique avant de s'adresser aux conditions de cette dite problématique. Pour faire un bref rappel, il appert que la co-délinquance est un mode de passage à l'acte surtout utilisé par les plus jeunes délinquantes ayant beaucoup d'antécédents criminels à leur actif et ayant commis un acte criminel relié aux incidents de marché dans une ville de moins de 100 000 habitants. Cependant, il est important de rappeler que ce ne sont que des résultats descriptifs, ainsi ce ne sont pas tous ces éléments qui ont un impact sur la décision d'avoir recours ou non à la co-délinquance.

Finalement, le troisième objectif spécifique ressemble beaucoup à l'objectif principal de ce mémoire, mais il se définit comme étant la détermination des conditions encourageant la commission d'un acte criminel en co-délinquance. Cette recherche a mis de l'avant l'importance d'étudier le type de crime commis pour expliquer le recours à la co-délinquance ou non. Toutefois, il est important de rappeler que ces résultats sont représentatifs des événements que nous connaissons

et pas nécessairement de l'ensemble des actes criminels commis sur le territoire québécois, puisque bon nombre d'entre eux sont inconnus des autorités policières, ce qui fait référence à la problématique du chiffre noir.

Les résultats confirment que la co-délinquance s'explique principalement par le délit commis et non par l'âge, la présence d'antécédents criminels, l'urbanité ou le genre. Il est vrai que cette dernière variable joue un rôle un peu plus important que les autres variables, mais, elle n'explique pas la co-délinquance autant que le crime perpétré peut l'expliquer. De plus, ce ne sont pas tous les délits compris dans un même regroupement d'infractions criminelles (par exemple : crimes contre la personne) qui expliquent aussi bien l'usage d'un autre individu, d'où la pertinence d'examiner les relations délit par délit. De plus, les résultats de la régression logistique ne sont aucunement surprenants, puisqu'ils abondent dans le même sens que ayant mené des analyses multivariées sur la co-délinquance en utilisant des données d'arrestations policières (Daly, 2005, Van Mastrigt, 2008).

Cependant, comme mentionné plus haut, beaucoup de chercheurs ont mis l'emphase sur l'âge pour expliquer la co-délinquance, mais cette variable n'a qu'un impact minime sur cette forme de passage à l'acte, résultat étant également présent dans d'autres études. En effet, certains ont écrit des articles scientifiques portant que sur la relation âge et co-délinquance, alors que d'autres consacraient la majorité de leurs analyses sur cette relation, mais d'autres variables sont beaucoup plus importantes telles que le crime commis par les délinquants. En effet, pour un crime précis, il y aura plus de probabilités de co-délinquance, alors que pour un autre délit, c'est la formule solitaire qui prédominera à tout coup. Il serait tentant de mentionner que cela est dû à la composition de l'échantillon utilisé, dans ce sens où c'est normal que l'impact de l'âge soit moindre, puisque nous n'avons que les données des personnes adultes et qu'il est reconnu que la co-délinquance est préconisée chez les jeunes. Toutefois, nos résultats vont exactement dans le même sens que ceux des études précédentes, soit que l'âge a un impact moindre sur le recours à la co-délinquance que le type de crime commis, et ce, tout type d'échantillon confondu (seulement juvénile, juvénile et adulte et seulement

adulte). Donc, nous croyons qu'il est nécessaire que les futures recherches mettent l'emphase sur un autre aspect que l'âge.

Toutefois, afin de bien déceler quelles infractions sont les plus propices à la co-délinquance, nous avons dû détailler cette variable au maximum. Le fait de détailler les actes criminels a été inspiré de la typologie des crimes de marché développée par Naylor en 2003. Ce dernier a détaillé les crimes de marché puisqu'il affirme que chaque délit est différent les uns des autres, qu'il n'est donc pas pertinent de regrouper tous les délits dans une seule et même catégorie. Il suffit de penser à un acte de fraude qui se veut être complètement différent d'un vol de moins de 5 000 \$, pourtant les deux se retrouvent dans la catégorie des crimes contre les biens. Ainsi, nous sommes tout à fait en accord avec ces propos, ce qui explique pourquoi nous avons décidé de diviser les types de crimes au maximum des limites méthodologiques, à l'exception des délits d'incendies criminels, comme expliqué dans le cadre du chapitre méthodologique. Par exemple, dans la catégorie des crimes de marché, nous retrouvons l'infraction de possession de drogue qui a un coefficient de force de 4,184, alors qu'à l'opposé la production de drogue a un coefficient de 55,503. Si ces deux délits avaient été regroupés dans une seule et même catégorie, nous aurions pu penser que la possession de drogue est également une condition favorable à l'utilisation d'un partenaire pour la perpétration d'actes criminels. Comme nous avons maximisé la variable du type de crime, cela nous a permis de bien cibler quelles sont les infractions les plus propices à la co-délinquance, soit les délits suivants : extorsion, vol qualifié, introduction par effraction, recel, vol de plus de 5 000 \$, possession de stupéfiants en vue de trafic, production de drogue, trafic de drogue et autres crimes de marché et c'est ce qui représente la principale lacune des recherches passées. Afin de faire un parallèle entre la théorie préconisée et ce constat principal, il s'avère que le type de crime commis représente la condition ayant le plus d'impact sur la décision de commettre un acte criminel en co-délinquance ou non.

Les résultats que nous avons extraits tout au long de cette recherche, de même que l'interprétation qu'il a été possible d'en tirer est très intéressante. Toutefois, quelques limites sont présentes. La première limite concerne la composition de la base de données, celle-ci étant constituée que de personnes adultes, considérant que c'est une première puisque cela n'avait jamais été fait auparavant. Nous avons constaté que le fait d'avoir que des adultes dans l'échantillon, cela avait un impact considérable sur le nombre de participations criminelles à propos des crimes contre les biens comme explicité dans le deuxième chapitre. Mais pour les résultats, cela n'a pas eu d'impacts majeurs, puisque ceux-ci vont tous dans le même sens que les recherches ayant utilisé des échantillons composés à la fois de juvéniles et de délinquants adultes. Le seul résultat qui diffère est la relation entre les antécédents criminels et la co-délinquance. Si nous avions eu les données juvéniles des délinquants, il est fort probable qu'il y aurait eu une relation statistiquement significative entre le nombre d'antécédents criminels et le recours à la co-délinquance comme mode de passage à l'acte.

Nous aurions également pu remarquer une différence au niveau de la relation entre le type de crime commis et la co-délinquance. Mais une fois de plus, nos constats sont sensiblement les mêmes que les recherches antérieures, ce qui laisse présager que la composition de l'échantillon n'a pas eu un impact majeur et significatif. La seule véritable différence concerne les crimes de marché. Nous avons remarqué que les crimes de marché sont les délits pour lesquels la co-délinquance est la plus marquée, alors que dans les études précédentes, ces infractions étaient incluses dans la catégorie des autres délits, donc ils étaient imperceptibles. Il est toutefois fort probable que la force d'association entre les crimes contre les biens et le recours à la co-délinquance aurait différé de quelques points, si nous avions également eu recours aux informations des juvéniles dans la base de données. Mais vu la force d'association très forte entre les crimes de marché et le recours à la co-délinquance, il est peu probable que la force d'association entre les crimes contre les biens et la co-délinquance les ait surpassés, et ce, même si l'échantillon avait été composé des juvéniles. Néanmoins, cela représenterait un sujet d'intérêt pour une recherche ultérieure.

Dans le même sens, la deuxième limite que nous soulevons concerne l'intégration des données des différents corps de police dans le module d'information policières (MIP), base de données d'arrestation qui a été utilisée pour nous fournir les données utilisées pour cette recherche. Il appert que l'insertion des différents corps de police dans le MIP s'est fait à un rythme différent pour chacun d'entre eux. Ainsi, certaines villes acheminent de l'information incomplète au MIP et dans certains cas, ils n'acheminent aucune information, ce qui peut avoir un impact sur nos résultats, principalement sur la variable de l'urbanité. Omission cette dernière variable, même si toutes les données possibles avaient été considérées, nous aurions obtenu des résultats similaires, d'autant plus que nos résultats concordent avec les recherches déjà existantes. La différence aurait été décelée seulement dans les pourcentages et non pas dans le sens des résultats. De plus, nous avons démontré par l'entremise du tableau I (page 36) que l'impact de cette alimentation partielle n'est finalement pas si dramatique au point de vue des données. Mais il est vrai, qu'il aurait été préférable d'avoir accès à toutes les données et non pas qu'à une partie de celles-ci.

Tout au long du dernier chapitre, nous avons mentionné quelques avenues de recherches pouvant être intéressantes pour l'avenir. Pour n'en reprendre que quelques-unes, pourquoi ce sont les femmes qui ont davantage recours à la co-délinquance, alors que ce sont les hommes qui sont les plus impliqués dans la criminalité? Deuxièmement, nous n'avons pu déterminer une quelconque relation entre les antécédents criminels et la co-délinquance, alors que dans les études antérieures, une relation négative était décelée. Plus tôt, nous avons fait l'hypothèse qu'il y avait peut-être une relation triangulaire entre l'âge, les antécédents criminels et la co-délinquance, alors il serait intéressant que des chercheurs approfondissent cet aspect. Troisièmement, un nombre infime de chercheurs ont abordé la question de la co-délinquance et de l'urbanité d'un point de vue quantitatif, il serait donc tout à fait pertinent que d'autres approfondissent cette question.

En conclusion, nous affirmons que l'utilisation de la théorie structurante du crime s'est avérée être une excellente avenue pour la compréhension de l'utilisation de la

co-délinquance. Cette théorie nous a permis d'établir avec certitude que c'est selon le crime perpétré que les individus vont décider d'avoir recours à un autre individu pour commettre une infraction criminelle. Certains délits sont propices à la co-délinquance comme c'est notamment le cas de la production de drogue, alors que d'autres ne le sont pas du tout, comme les infractions sexuelles. De plus, le fait d'utiliser la théorie structurante du crime pour expliquer la co-délinquance nous a permis de nous rendre compte de la pertinence d'utiliser une telle théorie pour expliquer tout phénomène criminel. Cette théorie aide les chercheurs à trouver les meilleures conditions objectives pour qu'un phénomène quelconque soit présent en mettant l'accent sur les événements. Alors que les théories motivationnelles, qui sont les théories les plus utilisées en criminologies, ne sont pas objectives puisqu'elles reposent sur des caractéristiques individuelles. Cependant, il est vrai que la commission d'un acte criminel sera différente d'un acte à l'autre, mais l'essence même de l'infraction restera la même. Une introduction par effraction restera toujours une introduction par effraction, alors qu'un délinquant qui a vingt-cinq ans n'est plus la même personne qu'au moment où il avait vingt ans. Sur ces propos, il est fort probable que l'individu change plus rapidement que l'acte criminel...

Bibliographie

- Andresen, M. A., & Felson, M. (2010a). The impact of co-offending. *British Journal of Criminology*, 50, 66-81.
- Andresen, M. A., Felson, M., & Frank, R. (2008). Co-offending by age of offenders: Investigating the importance of co-offending in British Columbia *Institute for Canadian Urban Research Studies*.
- Angers, M. (2000). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines, 3e édition*. Anjou: Les Éditions CEC Inc. .
- Bégin, J. (s.d.). Analyse quantitative en psychologie. Repéré le 2012-02-20 à <http://www.er.uqam.ca/nobel/r30574/PSY1300/C6P1.html>
- Breckinridge, S. P., & Abbott, E. (1917). *The delinquent child and the home*. New York: Russell Sage.
- Budd, T., Sharp, C., & Mayhew, P. (2005). Offending in England of Wales: First results from the 2003 Crime and Justice survey. Dans Home Office Research Study (Dir.), (Vol. 275).
- Carrington, P. J. (2002). Groupe crime in Canada. *Canadian Journal of Criminology*, 44, 277-315.
- Carrington, P. J. (2009). Co-offending and the development of the delinquent career. *Criminology*, 47(4), 1295-1329.
- Conway, K. P., & McCord, J. (2002). A longitudinal examination of the relation between co-offending with violent accomplices and violent crime. *Agressive Behavior*, 28, 97-108.
- Cullen, T. F. (1984). *Rethinking crime and deviance theory: The emergence of a structuring tradition*. Totowa: Rowman & Allanheld.
- D'Alessio, S. J., & Stolzenberg, L. (2010). Do cities influence co-offending? *Journal of Criminal Justice*, 38, 711-719.
- Daly, R. M. (2005). *Delinquent networks in Philadelphia: The structure of co-offending among juveniles*. (University of Pennsylvania).
- Erickson, M. L. (1971). The group context of delinquent behavior. *Social Problems*, 19(1), 114-129.

- Erickson, M. L., & Jensen, G. F. (1977). Delinquency is still group behavior: Toward revitalizing the group premise in the sociology of deviance. *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 68(2), 262-273.
- Eynon, T. G., & Reckless, W. C. (1961). Companionship at delinquency onset. *British Journal of Criminology*, 2, 162-170.
- Felson, M. (2003). The process of co-offending. *Crime Prevention Studies*, 16, 149-167.
- Guay, J.-P. (s.d.). Manipulations SPSS. Repéré le 2012-03-01 à <http://www.mapageweb.umontreal.ca/guayjea/>
- Hindelang, M. J. (1971). The social versus solitary nature of delinquent involvements. *British Journal of Criminology*, 11, 167-175.
- Hindelang, M. J. (1976). With a little help from their friends : group participation in reported delinquent behavior *British Journal of Criminology*, 16(2), 109-125.
- Hodgson, B. (2007). Co-offending in UK police recorded crime data. *The Police Journal*, 80, 333-353.
- Jalby, V. (2011). Analyses statistiques bivariées. Repéré le 2012-03-01 à http://www.unilim.fr/pages_perso/vincent.jalby/m1aes/cours/m1aes_06.pdf
- McCord, J., & Conway, K. P. (2005). Co-offending and patterns of juvenile crime. Dans US Department of Justice (Dir.): National Institute of Justice.
- McGloin, J. M., Sullivam, C. J., Piquero, A. R., & Bacon, S. (2008). Investigating the stability of co-offending and co-offenders among a sample of youthful offenders. *Criminology*, 46(1), 155-188.
- Morselli, C., & Tremblay, P. (2004). Criminal achievement, offender networks and the benefits of low self-control. *Criminology*, 42(3), 773-804.
- Naylor, R. T. (2003). Towards a general theory of profit-driven crimes. *British Journal of Criminology*, 43, 81-101.
- Ouimet, M. (2005). *La criminalité au Québec durant le vingtième siècle*. Québec: Les Presses de l'Université Laval.
- Pettersson, T. (2005). Gendering delinquent networks: A gendered analysis of violent crimes and the structure of boys' and girls' co-offending networks. *Young: Nordic Journal of Youth Research*, 13(3), 247-267.

- Piquero, A. R., Farrington, D. P., & Blumstein, A. (2007). *Key issues in criminal career research*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Reiss, A. J. (1986). Co-offenders influences on criminal careers. Dans A. Blumstein, J. Cohen, J. Roth & C. Visher (Dir.), *Criminal careers and career criminals* (pp. 121-160). Washington, DC: National Academy Press.
- Reiss, A. J. (1988). Co-offending and criminal careers. Dans M. Tonry & N. Morris (Dir.), *Crime and justice: A review of research* (Vol. 10, pp. 117-170). Chicago: University of Chicago Press.
- Reiss, A. J., & Farrington, D. P. (1991). Advancing knowledge about co-offending: Results from a prospective longitudinal survey of London males. *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 82(2), 360-395.
- Sarnecki, J. (2001). *Delinquent networks: Youth co-offending in Stockholm*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Service de police de la ville de Montréal (SPVM) (2012). *Ancré dans sa communauté: Rapport annuel 2011*. Montréal: document interne.
- Shaw, C. R., & McKay, H. D. (1931). *Report on the causes of crime*. Washington, DC: US Government Printing Office.
- Shaw, C. R., & McKay, H. D. (1938). *Brothers in crime*. Philadelphia: Albert Saiffer Publisher.
- Statistiques Canada. (2008). Chiffres de population et des logements, recensement de 2006. Repéré le 2011-10-10 à <http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/popdwell/Table.cfm?T=302&SR=1&S=3&O=D&RPP=25&PR=24>
- Statistiques Canada. (2010). Définitions. Repéré le 2010-03-24 à <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/definitions-fra.htm#p1>
- Statistiques Canada. (2011). Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Repéré le 2012-04-05 à http://www23.statcan.gc.ca:81/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SD DS=3302&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2
- Stolzenberg, L., & D'Alessio, S. J. (2008). Co-offending and the age-crime curve. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 45, 65-86.
- Tremblay, P. (1993). Searching for suitable co-offenders. Dans R. V. Clarke & M. Felson (Dir.), *Routine activity and rational choice* (Vol. 5, pp. 17-36). New Brunswick, NJ: Transactions Publishers.

- Van Mastrigt, S. B. (2008). *Co-offending: Relationships with age, gender and crime type*. (University of Cambridge, Cambridge).
- Van Mastrigt, S. B., & Farrington, D. P. (2009). Co-offending, age, gender and crime type: Implications for criminal justice policy. *British Journal of Criminology*, 49, 552-573.
- Warr, M. (1996). Organization and instigation in delinquent groups. *Criminology*, 34(1), 11-37.
- Warr, M. (2002). *Companions in crime: The social aspects of criminal conduct*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Wikipédia. (2011a). Arrondissements de Montréal Repéré le 2011-10-01 à http://fr.wikipedia.org/wiki/Arrondissements_de_Montr%C3%A9al
- Wikipédia. (2011b). Arrondissements de Québec. Repéré le 2011-10-01 à http://fr.wikipedia.org/wiki/Arrondissements_de_Qu%C3%A9bec
- Wikipédia. (2011c). Laval (Québec). Repéré le 2011-10-01 à http://fr.wikipedia.org/wiki/Laval_%28Qu%C3%A9bec%29
- Wikipédia. (2011d). Lévis. Repéré le 2011-10-01 à <http://fr.wikipedia.org/wiki/L%C3%A9vis>
- Wikipédia. (2011e). Longueuil. Repéré le 2011-10-01 à <http://fr.wikipedia.org/wiki/Longueuil>
- Wikipédia. (2011f). Réorganisation des municipalités du Québec. Repéré le 2011-10-01 à http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9organisation_des_municipalit%C3%A9s_du_Qu%C3%A9bec
- Wikipédia. (2011g). Saguenay (ville). Repéré le 2011-10-01 à http://fr.wikipedia.org/wiki/Ville_de_Saguenay
- Wikipédia. (2011h). Sherbrooke. Repéré le 2011-10-01 à <http://fr.wikipedia.org/wiki/Sherbrooke>

Annexe I

Dans ce tableau récapitulatif, il vous sera présenté quelques études ayant abordé la co-délinquance et leurs principaux résultats. Toutefois, il ne s'agit que des études principales. Donc les études ayant les résultats les plus intéressants et n'étant pas redondantes avec une autre recherche sont présentées. À titre d'exemple, l'étude de Van Mastrigt et Farrington (2009) n'est pas incluse dans ce tableau, puisque la recherche de Van Mastrigt (2008) l'est et qu'ils ont des résultats forts similaires, ayant utilisé les mêmes données et la même stratégie analytique.

Auteurs, année	Type de données	Période étudiée	Échantillon et caractéristiques	Délits recensés	% co-délinquance	Autres résultats
Breckinridge et Abbott, 1917	Dossiers de délinquants juvéniles	1899/07/01 au 1909/06/30	Juveniles	-----	Majorité des événements	-----
Shaw et McKay, 1931	Données provenant de la cour	1928	5 480 adolescents	-----	81,8 % événements	-----
Erickson, 1971	Données autorévélees	-----	150 adolescents (100 % masculin) caucasiens, vivants dans l'Utah 50 adolescents non-délinquants; 50 délinquants persistants; 50 adolescents incarcérés	-Destruction of property -Arson -Unlawful entry -Theft (\$50 or more) -Using narcotics -Defying authority -Forgery -Auto theft -Traffic violations -Theft (less than \$2) -Theft (\$2 to \$50) -Armed robbery -Skipping school -Fighting -Buying beer -Running away -Defying parents (Erickson, 1971: 120)	63 % événements	-Destruction de la propriété est le délit impliquant le plus de co-délinquance (0.91) et défier ses parents est le comportement déviant impliquant le moins (0.17).
Hindelang, 1976	Données autorévélees	-----	2690 adolescents. 600 adolescents incarcérés; 941 adolescents d'une école rurale; 1 149 d'adolescents d'écoles secondaires	-Stolen something - \$10 -Stolen something \$to to \$50 -Stolen something + \$50 -Destroyed property -\$10 -Destroyed property +\$10 -Got drunk -Been in first fights	65 % événements	-La co-délinquance est similaire à la fois dans un milieu urbain que dans un milieu rural pour les hommes , mais pour les femmes , il y aurait plus de co-délinquance dans les milieux urbains . -La co-délinquance est plus présente pour les délits contre la propriété ou les délits « autres ».

			urbaines.	<ul style="list-style-type: none"> -Carried a weapon such as a gun or knife -Fought someone using a weapon -Used force to get money or valuables from another -Broken into and entered a home, store or building -Driven a car under the influence of alcohol or drugs -Taken a car for a ride without the owner's permission -Using pills to get high -Used pot -Sniffed glue or something else to get high Used LSD, methedrine, or mescaline -Used heroin -Sold drugs (Hindelang, 1976: 114)		
Erickson et Jensen, 1977	Questionnaire autorévélés	-----	1 700 juvéniles	<ul style="list-style-type: none"> -Drinking -Drunk -Marijuana -Drugs -Vandalism -Burglary -Auto theft -Truancy -Grand theft -Smoking -Armed robbery -Robbery -Petty theft -Shoplifting -Runaway -Assault -Defy parents -Fights (Erickson et Jensen, 1977: 265)	-----	<p>-Femmes et hommes ont autant recours à la co-délinquance l'un que l'autre.</p> <p>- Peu importe le contexte rural ou urbain, les femmes seraient plus portées à user de la co-délinquance que les hommes.</p> <p>-Boire de l'alcool et consommer de la marijuana sont les délits impliquant le plus de co-délinquance.</p>
Reiss, 1986	Recension des écrits	-----	-----	-----	-----	-Co-délinquance = plus fréquent chez les

						juvéniles. -La co-délinquance est plus présente pour les délits contre la propriété ou les délits « autres ». - Vol qualifié et cambriolage impliquent le plus de co-délinquance.
Reiss, 1988	Recension des écrits parsemés de quelques analyses descriptives	Des données bien précises ont été utilisées (Exemple : des données du Peoria Crime Reduction council (1979) ont été utilisées pour une analyse et pour une autre, il s'agissait de données du Bureau of Justice Statistics (1984))		-----	-----	-Co-délinquance = plus fréquent chez les juvéniles. - Hommes utilisent davantage la co-délinquance.
Reiss et Farrington, 1991	Rapports de condamnation	Données collectées dès l'âge de 10 ans jusqu'à 32 ans.	411 garçons	-Burglary, Robbery -Theft from motor vehicle -Suspicion -Theft of motor vehicle -Other theft -Shoplifting -Fraud, Receiving -Violence -Other (Reiss et Farrington, 1991:374)	49 % événements	-Co-délinquance = plus fréquent chez les juvéniles. -La co-délinquance n'explique pas la récidive. -La co-délinquance est plus présente pour les délits contre la propriété ou les délits « autres ». - Vol qualifié et cambriolage impliquent le plus de co-délinquance.
Sarnecki, 2001	Arrestations policières	Suspects à Stockholm entre 1991 et 1995.	19 617 individus juvéniles (33 896 participations criminelles)	-----	75 % des individus	-Plus un individu est engagé dans une carrière criminelle, plus il a recours à la co-délinquance.
Carrington, 2002	Arrestations policières	Entre 1992 et 1999	2.9 millions d'incidents (juvéniles et adultes)	-Homicide and attempt -Sexual assault levels 2 & 3 -Assault levels 2 & 3 -Robbery -Other indictable person -Sexual assault level 1 -Assault level 1 -Other hybrid person -Break and enter -Theft over -Arson -Theft under -Possess stolen property -Fraud -Mischief	24 % des individus	-Co-délinquance = plus fréquent chez les juvéniles. - Femmes utilisent davantage la co-délinquance. -La co-délinquance est plus présente pour les délits contre la propriété ou les délits « autres ».

				<ul style="list-style-type: none"> -Indictable drug -Summary/ hybrid drug -Administration of justice -Criminal code traffic -Gambling -Miscellaneous (Carrington, 2002:293) 		
Conway et McCord, 2002	Arrestations policières	1987	Échantillon aléatoire de 400 adolescents, mais seulement 235 ont été considérés dans les analyses.	<ul style="list-style-type: none"> - Murder - Attempted murder - Rape - Robbery - Aggravated assault - Simple assault - Terroristic threatening - Intimidating a witness - Prowling - Cruelty to animals - Burglary - Vehicle theft - Theft other than vehicle - Arson - Vandalism - Criminal trespass - Forgery or counterfeiting - Embezzlement - Fraud (not otherwise specified) - Risking or causing a catastrophe - Violation of narcotic laws - Driving while intoxicated - Liquor law violations - Drunkenness crimes - Escape - Nonpayment of fines and costs - Contempt of court - Bench warrant - Resisting arrest - Weapons violations - Sex offense (excluding rape) - Prostitution 	-----	<ul style="list-style-type: none"> -Co-délinquance = plus fréquent chez les juvéniles. -Ceux ayant une courte carrière criminelle ont peu recours à la co-délinquance. -La co-délinquance est plus présente pour les délits contre la propriété ou les délits « autres ».

				<ul style="list-style-type: none"> - Offenses against family and children - Gambling - Disorderly conduct -Miscellaneous (e.g., illegal dumping, issuing false reports to police) (Conway et McCord, 2005: 101)		
Daly, 2005	Program Development and Evaluation System (ProDES)	1994/01/01 au 2002/12/31	29 897 juvéniles	<ul style="list-style-type: none"> -Sex offense -Property offense -Drug offense -Firearms/conspiracy/risk -Other offense -Violent offense (Daly, 2005:123-124)	-----	<ul style="list-style-type: none"> -Co-délinquance = plus fréquent chez les juvéniles. -Hommes utilisent davantage la co-délinquance. -Ceux ayant une longue carrière criminelle ont peu recours à la co-délinquance.
Piquero, Farrington et Blumstein, 2007	Rapports de condamnation → Ils ont repris les données de Reiss et Farrington, 1991.	Données collectées dès l'âge de 10 ans jusqu'à 32 ans.	411 garçons	<ul style="list-style-type: none"> -Burglary, Robbery -Theft from motor vehicle -Suspicion -Theft of motor vehicle -Other theft -Shoplifting -Fraud, Receiving -Violence -Other (Reiss et Farrington, 1991:374)	-----	<ul style="list-style-type: none"> -Co-délinquance = plus fréquent chez les juvéniles. -Ceux ayant une courte carrière criminelle ont peu recours à la co-délinquance. -Vol qualifié et cambriolage impliquent le plus de co-délinquance.
Hodgson, 2007	Arrestations policières	Avril 1998 et Mars 2003	110 323 (juvéniles et adultes)	<ul style="list-style-type: none"> -Theft and handling -Burglary -Drugs -Criminal damage -Violence -Other -Robbery -Fraud and forgery (Hodgson, 2007:339)	12 % événements des individus	<ul style="list-style-type: none"> -Co-délinquance = plus fréquent chez les juvéniles. -Femmes utilisent davantage la co-délinquance. -Ceux ayant une longue carrière criminelle ont peu recours à la co-délinquance. -Vol qualifié et cambriolage impliquent le plus de co-délinquance.
Van Mastrigt, 2008	Arrestations policières	Mars 2002 et Février 2005	105 348 (juvéniles et adultes)	<ul style="list-style-type: none"> -Violence major -Violence minor -Sex -Robbery -Burglary residential -Burglary non-residential -Theft of/from motor vehicle 	10,4 % événements des individus	<ul style="list-style-type: none"> -Co-délinquance = plus fréquent chez les juvéniles. -Femmes utilisent davantage la co-délinquance. -Ceux ayant une longue carrière criminelle ont peu recours à la co-délinquance. -Vol qualifié et cambriolage impliquent le plus de co-délinquance.

				-Shoplifting -Other theft and handling -Fraud and forgery -Arson -Other criminal damage -Drugs possession -Drugs other -Other miscellaneous (Van Mastrigt, 2008:150)		
Carrington, 2009	Arrestations policières	-----	55 336 délinquants nés en 1987	-Burglary -Robbery -Arson -Mischief (property damage) -Theft of motor vehicle -Other property offenses -Theft less than 5 000\$ -Miscellaneous other offenses -Drug-related offenses -Other offenses against person -Common assault -Sexual assault and other sex offenses (Carrington, 2009: 1316)	-----	-Co-délinquance = plus fréquent chez les juvéniles . - Femmes utilisent davantage la co-délinquance. -Ceux ayant une longue carrière criminelle ont davantage recours à la co-délinquance.
D'Alessio et Stolzenberg, 2010	Arrestations policières	2000	466 311 (juvéniles et adultes)	-----	17 % événements	- L'urbanité atténuerait le recours à la co-délinquance.

Légende:

- Blanc: Études ayant effectuées des analyses multivariées.
- Gris pale: Études n'ayant pas effectuées d'analyses multivariées.
- Gris foncé: Étude ayant effectué une analyse de réseau.
- : Information non mentionnée dans l'ouvrage.

Annexe II

La variable de l'urbanité a été créée par l'entremise de plusieurs villes ayant une population de plus de 100 000 habitants. Toutefois, certaines de ces villes sont regroupées de plusieurs arrondissements et ont connus des fusions, de même que des défusions. Dans cette annexe, vous trouverez la composition de chacune des villes de plus de 100 000 habitants qui ont été utilisés pour la création de la variable de l'urbanité.

Montréal (Wikipédia, 2011a)	
Du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2009	Du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2005
Ahuntsic-Cartierville	Beaconsfield
Anjou	Baie d'Urfé
Côte-des-Neiges/Notre-Dame de grâce	Côte St-Luc
Lachine	Hampstead
LaSalle	Montréal-Ouest
Plateau Mont-Royal	Dollard-des-Ormeaux
Sud-Ouest	Dorval
Ile-Bizard, Ste-Geneviève	Île Dorval
Mercier/Hochelaga	Ste-Anne-de Bellevue
Montréal-Nord	Senneville
Outremont	Montréal-Est
Pierrefonds/Roxboro	
Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles	
Rosemont/Petite-patrie	
St-Laurent	
St-Léonard	
Verdun	
Ville-Marie	
Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension	
Montréal	

Québec (Wikipédia, 2011b)	
1^{er} janvier 2002 au 30 octobre 2009	Du 1^{er} novembre 2009 au 31 décembre 2009
La Cité	La Cité-Limoilou
Les rivières (inclus Vanier)	Les rivières
Ste-Foy/Sillery	Sainte-Foy/Sillery/Cap-Rouge
Charlesbourg	Charlesbourg
Beauport	Beauport
Limoilou	La Haute St-Charles
La Haute St-Charles (Val-Bélair, Loretteville, St-Émile, lac St-Charles)	
Laurentien	
Québec	
**Il n'y a pas eu de fusions, ni de dé-fusions, mais seulement des regroupements d'arrondissements.	

Longueuil (Wikipédia, 2011e)	
Du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2009	Du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2005
Longueuil	Boucherville
Greenfield Park	Brossard
Le Moyne	St-Bruno
St-Hubert	St-Lambert

Sherbrooke (Wikipédia, 2011h)
Du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2009
Sherbrooke
Rock Forest
ST-Élie d'Orford
Deauville
Fleurimont
Bromptonville
Ascot
Lennoxville
Jacques-Cartier
Mont Bellevue
Brompton

Lévis (Wikipédia, 2011d)
Du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2009
Lévis
Lauzon
St-David-de-l'auberivière
Saint-Romuald
St-Louis-de-Pintendre
Breakeyville
Charny
St-Nicolas
St-Rédempteur
St-Étienne-de-Lauzon
St-Joseph de Lévis
St-Jean-Chrysostome

Gatineau (Wikipédia, 2011f)
Du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2009
Gatineau
Aylmer
Buckingham
Hull
Masson-Angers

Trois-Rivières (Wikipédia, 2011f)
Du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2009
Trois-Rivières
Cap-de-la-Madeleine
Sainte-Marthe-du-Cap
St-Louis de France
Trois-Rivières Ouest
Pointe-du-Lac

Laval (Wikipédia, 2011c)
Du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2009
Laval

Saguenay (Wikipédia, 2011g)
Du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2009
Chicoutimi
Jonquière
La Baie
Laterrière
Lac Kénogami
Shipshaw
Tremblay
Saguenay

Annexe III

Pour la réalisation de cette recherche, des catégories de même que des sous-catégories de délits ont été réalisées. Dans cette annexe, vous trouverez le détail des catégories finales, donc celles utilisées dans le cadre de cette recherche pour un total de 23 regroupements.

Catégorie : Crimes contre la personne

- Infraction sexuelle :
 - o 1310 Agression sexuelle grave
 - o 1320 Agression sexuelle armée
 - o 1330 Agression sexuelle
 - o 1340 Autre infraction sexuelle
 - o 1345 Contact sexuel
 - o 1350 Incitation à des contacts sexuels
 - o 1355 Exploitation sexuelle – autorité
 - o 1360 Inceste
 - o 1365 Corruption d'enfant
 - o 1370 Leurre avec un ordinateur
 - o 1375 Relation sexuelle anale
 - o 1385 Voyeurisme
 - o 34554 Voyeurisme
 - o 3465 Leurre par ordinateur

- Voie de fait :
 - o 1410 Voies de fait graves, niveau 3
 - o 1420 Agression armée ou lésions niveau 2
 - o 1430 Voies de fait, niveau 1
 - o 1440 Infliger illégalement des lésions
 - o 1450 Décharger une arme avec intention
 - o 14551 Usage arme à feu crime
 - o 14552 Braquer une arme à feu
 - o 14601 Voie de fait sur un policier
 - o 14602 Voie de fait sur un agent de la paix
 - o 1470 Négligence criminelle causant des lésions
 - o 1475 Trappes lésions corporelles
 - o 1480 Autres voies de fait

- Enlèvement :
 - o 15101 Enlèvement
 - o 15102 Séquestration
 - o 1520 Prise d'otage
 - o 1525 Traite de personne
 - o 1530 Enlèvement moins 14 ans
 - o 1540 Enlèvement moins 16 ans
 - o 1550 Enlèvement ordonnance de garde
 - o 1560 Enlèvement sans ordonnance de garde
 - o 1570 Passage enfants étranger

- Vol qualifié :
 - o 16101 Vol qualifié sur une personne
 - o 16102 Vol qualifié dans un commerce
 - o 16103 Vol qualifié dans une institution financière
 - o 16104 Vol qualifié de véhicule
 - o 16105 Vol qualifié de véhicule blindé
 - o 16106 Vol qualifié de sac à main
 - o 16109 Autres vols qualifiés

- Extorsion :
 - o 16201 Extorsion – personne
 - o 16209 Extorsion – autre

- Harcèlement :
 - o 1625 Harcèlement criminel
 - o 1626 Appels téléphoniques indécents harassants

- Autre crime de violence :
 - o 1630 Autre crime avec violence
 - o 1110 Meurtre au premier degré
 - o 1120 Meurtre au deuxième degré
 - o 1130 Homicide involontaire coupable
 - o 1140 Infanticide
 - o 1150 Négligence criminelle causant la mort
 - o 1160 Autre infraction entourant la mort
 - o 1210 Tentative de meurtre
 - o 1220 Conspiration de meurtre
 - o 1650 Autre infraction causant la mort/lésions (incendie et méfaits)
 - o 1660 Autre infraction causant la mort/lésions (explosifs)
 - o 16701 Intimidation générale article 423.1
 - o 16702 Intimidation personne système de justice
 - o 37101 Intimidation
 - o 37906 Intimidation personne justice

- Menace :
 - o 1640 Proférer des menaces

- Incidents en lien avec les armes à feu :
 - o 3310 Explosifs
 - o 3340 Arme à feu : vente acquisition
 - o 3360 Usage arme à feu, fausse arme
 - o 3365 Trafic d'armes
 - o 3370 Possession d'armes en contravention d'ordonnance
 - o 3375 Possession d'armes
 - o 3380 Import-export non autorisé d'armes à feu
 - o 3385 Usage dangereux d'armes à feu
 - o 3390 Documentation administrative relative arme à feu
 - o 3395 Entreposage non sécuritaire d'armes à feu

Catégorie : Crimes contre les biens

- Incendie criminel :
 - o 21101 Incendie bien immobilier
 - o 21102 Incendie de véhicule routier
 - o 21103 Incendie de véhicule routier en mouvement sans collision
 - o 21109 Incendie autres biens
- Introduction par effraction
 - o 2121 Introduction par effraction (vol d'armes à feu)
 - o 21201 Introduction par effraction dans une résidence privée
 - o 21202 Introduction par effraction dans un camp, chalet, roulotte
 - o 21203 Introduction par effraction dans un établissement commercial ou public
 - o 21209 Autre introduction par effraction.
- Vol de plus de 5 000 \$
 - o 21301 Vol de plus de 5 000 \$ dans ou sur un véhicule
 - o 21303 Vol de plus de 5 000 \$ de sac à main
 - o 21304 Vol de plus de 5 000 \$ à la tire
 - o 21305 Vol de plus de 5 000 \$ à l'étalage
 - o 21306 Vol de plus de 5 000 \$ de bicyclette
 - o 21309 Autres vols de plus de 5 000 \$
- Vol de véhicule
 - o 21351 Vol automobile
 - o 21352 Vol de camion, d'autobus
 - o 21353 Vol de motocyclette
 - o 21354 Vol de tracteur, remorque
 - o 21355 Vol de véhicule récréatif, de construction, de ferme
 - o 21356 Vol de motoneige
 - o 21357 Vol de véhicule tout terrain
 - o 21359 Vol autre véhicule

- Vol de 5 000 \$ ou moins
 - o 21401 Vol de 5 000 \$ ou moins dans ou sur un véhicule
 - o 21403 Vol de 5 000 \$ ou moins de sac à main
 - o 21404 Vol de 5 000 \$ ou moins à la tire
 - o 21405 Vol de 5 000 \$ ou moins à l'étalage
 - o 21406 Vol de 5 000 \$ ou moins de bicyclette
 - o 21409 Autres vols de 5 000 \$ ou moins

- Recel
 - o 2150 Recel

- Fraude :
 - o 21601 Fraude par carte de service
 - o 21602 Fraude par chèque
 - o 21603 Fraude par guichet automatique
 - o 21604 Obtention frauduleuse gîte-nourriture
 - o 21605 Obtention frauduleuse de transport
 - o 21606 Fraude de changement d'étiquette
 - o 21607 Supposition de personne
 - o 21608 Fausse réclamation gouvernementale
 - o 21609 Autre fraude
 - o 21610 Fraude par télémarketing
 - o 21611 Fraude valeurs mobilières, instrument financier
 - o 21612 Fausse réclamation d'assurance
 - o 21613 Fraude par ordinateur
 - o 21614 Clonage cartes de service
 - o 21699 Autres fraudes
 - o 37901 Vente pyramidale
 - o 37902 Corruption fonctionnaires
 - o 37903 Malversation
 - o 37904 Valeurs mobilières
 - o 37905 Valeurs immobilières
 - o 37909 Autre infraction de fraude en commerce
 - o 3820 Infraction relative à la monnaie (reproduction, mutilation)

- Méfais :
 - o 21701 Méfaits avec dommage de plus de 5 000 \$
 - o 21702 Méfaits avec dommage de 5000 \$ et moins
 - o 21703 Méfaits avec dommage de plus de 5 000 \$ sur un véhicule
 - o 21704 Méfaits avec dommage de 5000 \$ et moins sur un véhicule
 - o 21705 Méfaits (graffiti) avec dommage de plus de 5 000 \$
 - o 21706 Méfaits (graffiti) avec dommage de 5 000 \$ ou moins
 - o 21708 Biens de culte (religieux) 5 000 \$ ou moins
 - o 21707 Biens de culte (religieux) de plus de 5 000 \$
 - o 37301 Méfaits publics

Catégorie : Crimes de marché

- Prostitution :
 - 3110 Maison de débauche
 - 3115 Prostitution, moins de 18 ans, vivre des produits de la prostitution
 - 3120 Proxénétisme
 - 3125 Prostitution moins de 18 ans, proxénétisme
 - 3130 Autre acte de prostitution

- Possession de drogue :
 - 4110 Héroïne possession
 - 4120 Cocaïne possession
 - 4130 Autre substance possession
 - 41301 Crack possession
 - 4140 Cannabis possession
 - 4150 Méthamphétamine possession
 - 4160 Ecstasy possession

- Trafic de drogue :
 - 4210 Héroïne trafic
 - 4220 Cocaïne trafic
 - 4230 Autres substances trafic
 - 42302 Crack trafic
 - 4240 Cannabis trafic
 - 4250 Méthamphétamines trafic
 - 4260 Ecstasy trafic

- Possession de drogue en vue de trafic :
 - 42101 Héroïne possession en vue de trafic
 - 42201 Cocaïne possession en vue de trafic
 - 42301 Autre substance possession en vue de trafic
 - 42303 Crack possession en vue de trafic
 - 42401 Cannabis possession en vue de trafic
 - 42501 Méthamphétamine possession en vue de trafic
 - 42601 Ecstasy possession en vue de trafic

- Production de drogue :
 - 4410 Héroïne production
 - 4420 Cocaïne production
 - 4430 Autre substance production
 - 44301 Crack production
 - 44401 Cannabis hydroponique
 - 44402 Cannabis en terre
 - 4450 Méthamphétamine production
 - 4460 Ecstasy production

- Autre délit de marché :
 - o 3210 Maison de paris
 - o 3220 Maison de jeux
 - o 32301 Preneur aux livres
 - o 32302 Loterie illégale
 - o 32303 Autre jeu et paris
 - o 3455 Production et distribution de pornographie juvénile
 - o 34551 Production de pornographie juvénile
 - o 34552 Distribution de pornographie juvénile
 - o 34553 Possession de pornographie juvénile
 - o 4310 Héroïne import-export
 - o 4320 Cocaïne import-export
 - o 4330 Autres substances import-export
 - o 43301 Crack import-export
 - o 4340 Cannabis import-export
 - o 4350 Méthamphétamines import-export
 - o 4360 Ecstasy import-export
 - o 4530 Fausses ordonnances de stupéfiants
 - o 4540 Supposition personne stupéfiants
 - o 5120 Substance possession annexe III, IV
 - o 5210 Substance trafic annexe III, IV
 - o 52101 Substance fin de trafic annexe III, IV
 - o 4610 Recyclage de produit de la criminalité (LRCIDAS)
 - o 4990 Autres infractions à la LRCIDAS

Catégorie : Autres crimes

- Autres crimes :
 - 3410 Infraction aux règles de liberté sous caution/empreintes
 - 3420 Utilisation de monnaie contrefaite
 - 3430 Troubler la paix
 - 3440 Évasion d'une garde légale
 - 3450 Action indécente
 - 3460 Acte contraire aux bonnes mœurs
 - 3470 Nuire à un fonctionnaire public ou à un agent de la paix
 - 3480 Détenu en liberté illégale
 - 3490 Intrusion de nuit
 - 3510 Défaut de comparaître
 - 3520 Manquement aux conditions de la probation
 - 3530 Intimidation téléphone
 - 3540 Menaces (biens, animaux)
 - 3550 Encouragement au génocide
 - 3560 Incitation publique à la haine
 - 3570 Enregistrement illégal d'un film
 - 37109 Autres infractions contre l'ordre public
 - 37201 Biens ou services à des fins terroristes
 - 37302 Appel à la bombe (si négatif)
 - 37309 Autre infraction (article 119-148 Code criminel)
 - 3740 Nuisance publique
 - 3750 Atteinte à la vie privée
 - 3770 Infraction contre la réputation et la personne
 - 3780 Infraction contre un droit de propriété
 - 38101 Fausse alarme d'incendie
 - 38102 Cruauté envers un animal
 - 38109 Autre acte volontaire prohibé concernant les biens
 - 3830 Tentatives, complot, complicité
 - 38401 Charger une personne de commettre une infraction au profit
 - 38402 Infraction au profit
 - 38403 Participation aux activités organisation terroriste
 - 3890 Recyclage produits de la criminalité (Code criminel)
 - 39999 Toute autre infraction au Code criminel